HAL
open science

Sur le passé romain des anciens Bretons.

Jean-Christophe Cassard

To cite this version:

Jean-Christophe Cassard. Sur le passé romain des anciens Bretons.. Kreiz (Etudes sur la Bretagne et les Pays celtiques), 1996, 5, pp.1-33. hal-00439461

HAL Id: hal-00439461

https://hal.univ-brest.fr/hal-00439461v1

Submitted on 7 Dec 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SUR LE PASSÉ ROMAIN DES ANCIENS BRETONS*

Au siècle dernier la question des origines bretonnes a fait l'objet de controverses passionnées, toujours lourdes d'implications idéologiques voire politiques [1], mais aujourd'hui un consensus apaisé semble réunir historiens, linguistes et archéologues : rejetant les visions par trop réductrices dans le temps comme dans l'espace d'une migration des Bretons chrétiens vers la seule Armorique, la recherche contemporaine inscrit ce phénomène dans le cadre plus général des "déplacements de peuples" survenus vers la fin de l'Antiquité et aux débuts du Moyen Âge (les anciennes "grandes invasions" si chères à l'historiographie française, cependant dédramatisées et tempérées quant au nombre des personnes en cause), tout en insistant sur l'irréductible originalité du processus à l'œuvre dans la genèse historique du peuple breton armoricain.

C'est qu'ici, contrairement à ce qu'il advint partout ailleurs dans l'Empire d'occident, l'installation des nouveaux venus se fit sans pressions aux frontières ni usage de la force contre Rome, et elle s'avéra pérenne, à l'inverse de l'aventure des peuplades germaniques précipitées par leurs chefs à la curée des dépouilles impériales, pour se retrouver assimilées au terme de quelques générations au point de disparaître comme telles, perdant leurs langues, leurs usages propres et jusqu'à leur foi arienne, pour ne plus subsister de nos jours, dans le meilleur des cas, que sous la forme presque anecdotique de noms de provinces en France ou en Italie. Bretagne et Bretons, quant à eux, existent encore quinze siècles après tous ces bouleversements caractéristiques de l'Antiquité tardive [2], avec leur parfum propre et jusqu'à leur langue dont les spasmes d'agonie n'empêchent pas quelques surgeons de germer...

Le propos de cette étude est de rappeler dans quel contexte, à la fois politique et militaire, se situent les prémices de cet ancrage profond des anciens Bretons dans la péninsule : certaines données sont à présent bien connues et ne feront l'objet en conséquence que de mentions aussi succinctes que possible pour l'intelligence du sujet, dans l'espérance que les progrès de la connaissance viennent un jour les conforter sur des bases, notamment archéo

---

* *Kreiz*, n° 5, 1996, p. 5-32. Avec des ajouts.

[1] Bernard TANGUY, *Aux origines du nationalisme breton*, 2 volumes, Paris, 1977. Jean-Yves GUIOMAR, *Le Bretonisme. Les historiens bretons au XIXe siècle*, Rennes, 1987.

[2] L'étude de référence est aujourd'hui celle de Léon FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980.

logiques, plus amples. D'autres rapprochements sont inédits et ne valent que comme hypothèses de travail pour de futures enquêtes...

LA ROMANITÉ MILITAIRE : TRACES ET SOUVENIRS

La défense de l'Armorique

Une césure historique de première importance prend place dans le troisième quart du IIIe siècle et jusque dans les années 280, matérialisée en Armorique par quelques niveaux d'incendie repérés dans les établissements du Haut-Empire et, surtout, par les nombreuses découvertes de "trésors" monétaires à proximité du rivage ou dans l'axe de vallées fluviales faciles à remonter depuis le littoral [3]. Si l'agresseur n'est pas identifié avec certitude, tout porte à accuser de ces méfaits des pirates, saxons et francs selon toute vraisemblance. Une fois rétablies dans leurs prérogatives un temps contestées par les "empereurs gaulois" (260-274), les autorités romaines légitimes vont s'activer, dans un climat social différent, marqué par une crise multiforme [4], à rétablir l'ordre et la paix dans les Gaules : en Armorique leur préoccupation consiste d'abord à assurer la défense des côtes afin de mieux dissuader les pirates d'y revenir.

Les apports encore peu probants de l'archéologie

Un texte unique, de datation et d'interprétation très délicates [5], la *Notitia Dignitatum* [6], permet d'appréhender l'organisation de cette nouvelle aire de défense [7], partie prenante du *tractus armoricanus et nervicanus*, fondée sur l'installation de contingents d'infanterie et de cavalerie (et de troupes de marine à *Osismis* et à Alet pour le moins) dans chacune des cités capitales

---

[3] Le maximum des enfouissements monétaires paraît se situer entre 270 et 282 : Louis PAPE, *La Bretagne romaine*, Rennes, 1995, page 245.

[4] « Le dernier stade de l'évolution de l'Armorique au cours du troisième siècle ne paraît pas s'expliquer par une brutale et violente rupture, due à une soudaine invasion, mais plutôt par un rapide effritement du tissu social, par une série d'effondrements de secteurs économiques minés par une crise politique, militaire, sociale et commerciale », Patrick GALLIOU, « L'Ouest de la Gaule au IIIe siècle. État de la recherche », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome CVIII, 1980, p. 111-135. La citation est extraite de la page 129. Dans l'actuel Léon l'importante agglomération antique de Kérilien meurt désertée par ses habitants sans que ses monuments, effondrés par suite de leur non entretien, trahissent la moindre trace de destructions violentes.

[5] Émilienne DEMOUGEOT, « La *Notitia Dignitatum* et l'histoire de l'Empire d'occident au début du Ve siècle », dans *L'Empire romain et les barbares d'occident (IVe-VIIe siècles). Scripta varia*, Paris, 1988, p. 115-170.

[6] *Notitia Dignitatum omnium tam civilium quam militarium in partibus occidentis*, XXXVII (liste des *Praefecti* subordonnés au *Dux tractus armoricani*) et XLII (lètes francs de Rennes), reproduite p. 48-49 de Marcel PLANIOL, *Histoire des Institutions de la Bretagne*, tome I, Mayenne, 1981.

[7] Patrick GALLIOU, « La défense de l'Armorique au bas empire. Essai de synthèse », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome LVII, 1980, p. 235-285.

(qu'elles soient de fondation ancienne ou récemment promues à ce rôle comme Brest ou Alet) de la future Bretagne. Les tronçons de murs d'enceinte antiques toujours en place à Nantes, Vannes, Rennes et Alet, le Château de Brest et les substructures de la tour Solidor à Saint-Malo témoignent de façon éloquente de cet effort entamé dans la tourmente du IIIe siècle et poursuivi au siècle suivant. La caserne centrale ou *principia* de la garnison d'Alet paraît même avoir été reconnue par les fouilleurs du CeRAA [8] et constituerait un *unicum* archéologique en France.

Les problèmes multiples auxquels se heurtent les concepteurs de la mise en défense de la péninsule entraînent un certain nombre de bouleversements administratifs (dont la perte de sa façade maritime pour la cité des Riedones au profit de celle des Coriosolites) et la restructuration de l'ensemble du réseau routier, jusque-là pensé pour répondre aux seuls besoins du commerce et des déplacements officiels ou privés : des “rocades stratégiques” [9] utilisant les premiers gués franchissables au fond des rias, supplantent alors les routes traditionnelles qui dessinaient un réseau "en étoile", centré sur les cités de l'intérieur, afin de permettre un acheminement rapide des troupes en renfort vers les points de débarquement éventuels des ennemis. Vu la longueur du littoral à surveiller et à défendre, des postes d'observation et des fortifications secondaires, dépendant des unités du chef-lieu, ont nécessairement été édifiés dans les vastes interstices de ce premier "mur de l'Atlantique" ; jusqu'ici, cependant, les résultats de l'archéologie sont décevants et apportent très peu de ce point de vue, tout comme ils ne révèlent guère d'inhumations de militaires ou de fonctionnaires du Bas-Empire [10]. La question serait à reprendre de façon systématique dans le cadre d'une campagne programmée de détection des indices subsistants : la réouverture du chantier du Yaudet (Ploulec’h, C.-d’A.) permet de nourrir d'ores et déjà quelque espoir en ce sens [11]. Les autres modes d'investigation, fondés sur les ressources de la linguistique historique, pour séduisants qu'ils paraissent, n'en restent pas moins d'un emploi délicat [12].

---

[8] Loïc LANGOUËT, *Les Coriosolites. Un peuple armoricain de la période gauloise à l'époque gallo-romaine*, Saint-Malo, 1987, p. 233-237.

[9] Selon l'hypothèse de Louis Pape, laquelle demanderait à être vérifiée sur le terrain, l'existence de pareilles rocades stratégiques ne paraissant pas partout également assurée.

[10] Patrick GALLIOU, « Une fibule bretonne à Créhen ? », *Dossiers du CeRAA*, n° 16, 1988, p. 33-34. De la céramique romano-britannique a été découverte dans la villa de Mané Bouguerel en Arradon (Finistère), *Archéologie en Bretagne*, n° 30, 1981, p. 2-10, et à Carhaix, en petite quantité dans les deux cas. L’acidité naturelle des sols bretons n’autorise pas la conservation des squelettes inhumés au-delà de quelques siècles : sauf exceptions littorales expliquées par des apports adoucissants de calcaire coquiller, aucun cimetière militaire n’a donc pu être fouillé par les spécialistes d’anthropologie physique dans la péninsule.

[11] Barry CUNLIFFE et Patrick GALLIOU, « Le Yaudet. An interim report on the excavations of 1991-4 », *The Antiquaries Journal*, tome 75, 1995, p. 43-70.

[12] Bernard Tanguy assignerait volontiers Douarnenez pour patrie au Tristan de *Léonois* de la poésie médiévale, en rapprochant cette région, disparue de la nomenclature moderne, non du Léon mais de la cité de *Leones* mentionnée par le géographe arabe Idrisi en 1154 et figurée sur la mappemonde qu'il avait réalisée, dont il demeure

Les textes comme les fouilles n'éclairent guère non plus l'origine géographique et ethnique des troupes affectées en Armorique : leur recrutement préférentiel en Bretagne n'est pas démontré. Pour le moment les découvertes significatives de poteries insulaires se limitent à la cité d'Alet, et elles prouvent seulement que le trafic trans-Manche n'était point interrompu au IVe siècle [13]. L'attribution de ces objets à des soldats déditices bretons garnisonnés sur le continent demeure du domaine de l'hypothèse ; on comprend mal, au surplus, leur concentration dans un secteur littoral étroit, limité à Alet (et à Cherbourg). Un texte obscur en apprend peut-être autant.

*Le souvenir du "*tractus armoricanus*" chez Nennius ?*

L'*Historia Brittonum* du pseudo-Nennius attribue à l'usurpateur Maximianus, "septième empereur de Bretagne", la responsabilité d'un passage massif des troupes de l'île sur le continent [14]. Vainqueur de Gratien, le nouveau césar aurait ensuite refusé à ses hommes le retour dans leur patrie, en compensation de quoi il leur aurait assigné de larges établissements dans les Gaules, et Nennius d'affirmer que les descendants de ces soldats-colons contraints et forcés existent toujours puisque ce sont les Bretons armoricains. On sait assez de quel crédit douteux jouit ce compilateur tardif auprès des historiens, et ce passage n'inspire pas plus de confiance que le reste de son œuvre, d'autant qu'à suivre l'interprétation reçue des toponymes contenus dans ce passage, ce serait un bien vaste domaine, découpé sur la terre gauloise, que Maxime (383-388) aurait abandonné aux Bretons... En effet « il leur donna plusieurs régions comprises entre l'étang qui est à la verticale du *Mons Jovis*, la cité que l'on appelle *Cant Guic* et le sommet occidental, c'est-à-dire *Cruc Ochidient*. Ces hommes sont les Bretons armoricains et ils ne sont jamais revenus jusqu'à nos jours ».

Cet établissement de troupes bretonnes répond donc à une description spatiale simple, affectant la forme d'un triangle dont les trois sommets sont seuls définis par Nennius, la Manche tenant lieu de frontière naturelle vers le nord-ouest, et l'ensemble incluant la Bretagne continentale toujours aux mains des descendants des soldats de Maxime selon Nennius. Dans ces conditions le *Cruc Ochidient* a toutes chances de correspondre à quelque massif finistérien, sans

---

une copie sur un manuscrit du XIIIe siècle. Cette hypothèse s'appuie à la fois sur des considérations cartographiques (dont la représentation d'une profonde inflexion du littoral à hauteur de la baie de Douarnenez) et philologiques faisant dériver *Leones* de *legionum*, ce qui semble mieux assuré. Elle suppose enfin l'établissement d'un corps de troupes à la fin du Bas-Empire sur ce littoral fortement romanisé, peut-être sur l'île Tristan dont le brigand La Fontenelle démontrera encore par sa longue résistance toutes les possibilités militaires durant les guerres de la Ligue. Bernard TANGUY, « Du *Loonois* du Roman de Tristan au *Léones* d'Idrisi : Douarnenez, patrie de Tristan ? », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome CXVII, 1988, p. 119-144.

[13] Loïc LANGOUËT, *Les Coriosolites...*, *op. cit.*, p. 237-244. Quelques épingles à cheveux en jais, façonnées à York au IVe siècle, ont aussi été découvertes en 1884 à Douarnenez.

[14] Ferdinand LOT, *Nennius et l'Historia Brittonum. Étude critique*, tome I, Paris, 1934, § 27, page 167.

doute le Menez Hom [15]. Les deux autres appellatifs topographiques de Nennius sont certainement anachroniques rapportés au temps de Maxime : ils reflètent en réalité l'usage de son époque, le IXe siècle. *Cant Guic* se trouve identifié depuis longtemps à Quentovic, important port de mer, douane impériale et centre commercial de premier ordre sous les Carolingiens, aujourd'hui masqué sous les alluvions de la Canche en face de Montreuil-sur-Mer [16]. Cet *emporium*, actif jusqu'à sa destruction par les Vikings, entretenait des relations spécialement suivies avec les ports anglais et sa réputation devait être faite parmi les populations insulaires. Qu'un clerc du IXe siècle s'y réfère n'a donc rien de surprenant. Seulement Quentovic est une création relativement récente, qui n'apparaît dans l'histoire qu'aux VII-VIIIe siècles : son site alluvionnaire était encore inoccupé du temps de Maxime, alors qu'au contraire le port militaire voisin de Boulogne-sur-Mer, éteint au IXe siècle, tenait un rôle crucial dans les relations entre la Bretagne romaine et le continent. On peut donc supposer que Nennius, s'il disposait de renseignements anciens sur le passage des légions bretonnes par l'itinéraire maritime normal dont Boulogne était l'aboutissement [17], a rajeuni au goût du jour sa géographie historico-légendaire et transféré sur le port vivant le souvenir de la base navale disparue. Il a dû procéder de même pour l'autre appellatif.

Le premier point de repère qu'il cite est le *Mons Jovis* : sa place dans l'énumération en fait aussi le plus important. Avec Léon Fleuriot, la tradition érudite l'identifie au *Mont-Joux* ou Grand-Saint-Bernard, mais cette tradition est-elle sûre ou même vraisemblable ? Qu'un auteur "gallois" puisse connaître un sommet alpestre surprend quelque peu en effet. Il semble plus logique de rechercher un lieu familier à ses compatriotes et entouré d'un grand prestige. Le livre récent de madame Lombard-Jourdan fournit une clef d'interprétation possible [18] : le *Mons Jovis* serait en fait à restituer à la proche banlieue parisienne, précisément dans la plaine du Lendit entre Saint-Denis et Paris.

Les très anciennes foires du Lendit sont fréquentées par des marins et des marchands anglais qui viennent s'y fournir en vins et en toiles avant même le règne de Charlemagne. Le nom français de Montjoie se rendait en latin par *Mons Gaudii* ou, plus rarement, par *Mons Jovis*, et procèderait du francisque **Mundgawi*, "protège-pays" [19]. Si cette forme germanique

---

[15] Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 249-250.

[16] Hubert LE BOURDELLES, « Les problèmes linguistiques de Quentovic », *Revue du Nord*, n° 235, octobre-décembre 1977, p. 479-488.

[17] Émilienne DEMOUGEOT, « Les invasions germaniques et la rupture des relations entre la Bretagne et la Gaule », *Le Moyen Âge*, 1962, n° 1-2, p. 1-50.

[18] Anne LOMBARD-JOURDAN, *"Montjoie et saint Denis !". Le centre de la Gaule aux origines de Paris et de Saint-Denis*, Paris, 1989.

[19] Anne LOMBARD-JOURDAN, *"Montjoie et saint Denis !...*, *op. cit.*, p. 53-57.

est nécessairement postérieure à la conquête franque du Bassin Parisien au Ve siècle, la réalité mystique qu'elle désigne est, elle, tout à fait antique : l'auteur, au terme d'une relecture particulièrement fouillée et minutieuse des textes anciens depuis César, propose avec de bons arguments d'y reconnaître le centre des Gaules, le lieu sacré entre tous où se réunissaient déjà les druides, l'*omphalos* de la patrie gauloise dont Paris est l'héritière dans sa fonction de capitale. Le caractère marécageux de cette zone inondable, facilement assimilée à un "lac", ne contredit pas la description de Nennius puisque le Lendit domine la dépression fluviale de ses quelques mètres de proéminence qui le mettaient à l'abri des divagations de la Seine.

Le Menez Hom, le Lendit et Quentovic : les trois points remarquables de cet espace ainsi reconstitué jalonnent les contours d'une vaste région maritime abandonnée à la surveillance des contingents bretons débarqués avec Maxime [20]. C'est en fait tout le commandement romain en Manche qui se dessinerait ainsi en filigrane derrière ce passage de Nennius : le *tractus armoricanus* ne s'articule-t-il pas, en continuité avec le dispositif clé verrouillant le Pas-de-Calais, depuis l'estuaire de la Seine (dont Rouen abritait l'une de ses garnisons constitutives) ? Son prédécesseur immédiat, le *tractus Belgicae et Armoricae*, mentionné par Eutrope [21] en 369, unissait déjà sous un même commandement tout le littoral romain depuis la pointe du Raz jusqu'à l'embouchure du Rhin. Que des auxiliaires ou des réguliers bretons aient été postés le long de ces rivages par un général devenu le maître en Gaule et soucieux de lui épargner de nouvelles catastrophes, cela ne choque point le bon sens stratégique. Qu'un Breton de l'île au IXe siècle ait gardé le souvenir de cette implantation et l'ait retranscrit à l'aide de la nomenclature géographique de son temps, cela ne révulse pas non plus le critique le moins bienveillant [22].

Les troupes bretonnes en Armorique

Le déploiement d'unités insulaires en Armorique dans l'avant dernière décennie du IVe siècle paraît ainsi suggéré par ce qu'en laisse transparaître Nennius, qui ajoute d'ailleurs, après Gildas, que leur départ affaiblit de façon durable les défenses de l'île. Il reste que sur le terrain

---

[20] À l'époque suivante les saints bretons sont nombreux à s'établir en Normandie littorale (cartes 3 et 7 de Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*) et une présence bretonne se laisse encore détecter aux temps post-carolingiens autour de Montreuil : Jean-Christophe CASSARD, « En marge des incursions vikings », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 98, 1991, p. 265-272.

[21] EUTROPE, *Bréviaire*, 9, 13.

[22] D'autres propositions d'interprétation toponymique ont été avancées récemment par Soazick KERNEIS, *Les Celtiques. Servitude et grandeur des auxiliaires bretons dans l'Empire romain*, Clermont-Ferrand, 1998, page 349, en appui de son analyse du même passage de Nennius p. 243-245 : elle identifie le *Mons Iovis* au Jura ; ou par Gwénaël LE DUC, « Leoteren ou le sinueux parcours des légendes », dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde* (Mélanges André Chédeville), Rennes, 1998, p. 37-40 qui, lui, réduit radicalement le triangle de Nennius à la seule Armorique septentrionale...

leur présence putative ne peut se prouver dans l'état actuel des connaissances [23] : les deux rapprochements suivants tissent pourtant un faisceau de présomptions convergentes.

L'insigne des "Mauri Osismiaci"

Faute d'une documentation vraiment informative, la littérature historique sur les troupes romaines établies en Armorique demeure mince [24] et souligne, plus qu'elle ne résout, la complexité de la question : les soldats *Martenses* d'Alet, par exemple, paraissent provenir d'une scission, opérée par Valentinien Ier vers 368-369, de leur légion jusque-là assignée à la garde du *limes* rhénan autour d'Altrip [25]. Ce serait donc à une unité *pseudocomitatensis* constituée sur la frontière germanique qu'aurait été dévolue la surveillance du littoral des Coriosolites, dans une région où pourtant la toponymie traduit une forte empreinte bretonne postérieure, tandis que les légionnaires du Bas-Empire ne paraissent pas y avoir fait souche... au contraire de certains lètes francs détectables sur les pourtours de la baie de Saint-Brieuc [26] !

Trop d'arcanes obèrent encore la marche du savoir en ces domaines délicats. Un rapprochement peut néanmoins être risqué à partir de la *Notitia Dignitatum*, laquelle ne procure pas seulement les noms des troupes mises à la disposition du *dux* du *tractus armoricanus*. Les quatre manuscrits des XV-XVIe siècles qui nous ont transmis ce texte sont en effet ornés de planches figurant les motifs régimentaires représentés sur les boucliers des soldats. Perpétuant d'antiques traditions militaires romaines (et gauloises), ces dessins à finalité fonctionnelle offrent au regard des représentations d'animaux stylisés ou des constructions géométriques élémentaires. Sur les planches rassemblant ces dessins emblématiques, une figure tranche nettement sur les autres, celle du *scutum* des *Mauri Osismiaci* : à l'intérieur du cercle dessiné par les contours de leur bouclier rond s'inscrit une esse médiane, avec la particularité de posséder, inscrit dans cha

---

[23] Le rapprochement proposé par Louis PAPE, *La Bretagne...*, *op. cit.*, p. 263-265 entre l'installation des Bretons en Armorique et le panégyrique de Constance prononcé à Autun le 1er mars 297 par un rhéteur anonyme de cette ville célèbre pour ses écoles (édition Édouard GALLETIER, *Panégyriques latins*, tome I, Paris, 1949) ne convainc pas vraiment : Constance, devenu le césar de Maximien en 293, a su rétablir dans l'île la plénitude du pouvoir légitime contre Allectus et, fidèle en cela aux méthodes de la tétrarchie, initier des transplantations de populations bretonnes vers les régions touchées par les désastres du IIIe siècle, à Autun notamment à partir de 296. Mais il s'agit « d'une multitude d'artisans qui abondent en ces provinces », et non de militaires. L'évolution ultérieure marque bien que les Bretons établis en Armorique sont loin d'avoir le niveau de qualification de ces spécialistes (voyez la troisième partie de cette étude)...

[24] Henry MARSILLE, « Les Maures vénètes », *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan* (numéro spécial sur Vannes au Moyen Âge), 1982, p. 13-18.

[25] Loïc LANGOUËT, « Les soldats Martenses à Alet », *Dossiers du CeRAA*, n° 8, 1980, p. 87-97.

[26] Léon FLEURIOT, « Recherches sur les sites d'habitat ancien d'après certains toponymes (région entre le Trieux et l'Urne) », *Annales de Bretagne*, tome 62, 1955, p. 333-356. Pierre-Roland GIOT et Jean-Laurent MONNIER, « Les stèles ornées du Vieux-Bourg de Pléhérel », *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, tome 105, 1976, p. 3-7.

que plage inverse, un petit cercle [27]. Les spécialistes voient dans ce motif deux feuilles tête-bêche, dont le thème apparaît dans l'art celtique dès le IVe siècle avant notre ère. Plutôt que d'y rechercher une hypothétique convergence avec le signe chinois du Tao, développé plus tard par la philosophie du Yin et du Yang [28], n'est-il pas plus simple d'y repérer la marque distinctive d'une légion celtique levée en milieu breton, d'autant que la survie de ce motif protohistorique n'est attestée au commencement de notre ère que par deux objets découverts précisément en Grande-Bretagne [29] ? Cet insigne de combat, à la valeur prophylactique probable déjà lorsqu'il s'inscrivait sur les *umbos* de boucliers gaulois des IV-IIIe siècles avant Jésus-Christ, rattache peut-être les mystérieux *Mauri Osismiaci* en garnison dans ce qui deviendra le noyau dur de la Bretagne continentale, la cité des Osismes, à leur passé insulaire et guerrier... Il est aussi à noter qu'au témoignage de Grégoire de Tours, les Bretons de 590 se distinguent encore des Francs par leur coutume de se raser les cheveux sur le crâne à la façon des légionnaires de jadis [30].

Des lètes à la Letavia

Les colonies bretonnes d'Armorique comme leurs habitants n'ont pas été de tout temps connus sous les seuls noms de Bretagne et de Bretons (ou de *Britannia minor* ou de “Bretagne du sud” dans les lais scandinaves) : une appellation ancienne et concurrente se perpétue dans le gallois *Llydaw* [31]. Elle ne s'efface, après des avatars divers [32], qu'à compter du XIIe siècle de la littérature hagiographique des Bretons continentaux lorsque, manifestement, elle n'est plus comprise des clercs ni de leur public [33]. Pourtant cette forme défunte apparaît tout aussi

---

[27] Reproduction photographique en couleurs de la planche du manuscrit d'Oxford (Bodleian Library, Ms lat. Misc. 378 - XVe siècle) dans *Landevenneg. Aux origines de la Bretagne*, Daoulas, 1985, page 21.

[28] Loïc LANGOUËT, « Le bouclier des "Mauri Osismiaci" (IVe siècle après J-C) et le motif chinois du Yin-Yang », *Dossiers du CeRAA*, n° 16, 1988, p. 27-31.

[29] Loïc LANGOUËT, « Le bouclier... », article cité, page 29 : sur huit occurrences recensées, les deux seules d'âge historique appartiennent à la Grande-Bretagne.

[30] GREGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, traduction de Robert LATOUCHE, Paris, 1974, tome II, page 271 : livre X, chapitre 9. Le premier recueil de lois bretonnes conservé, ou *Excerpta de Libris Romanorum et Francorum*, stipule lui aussi que « si quelque catholique laisse croître ses cheveux à la façon des Barbares, qu’il soit considéré comme étranger à l’Église de Dieu ». L’éventualité d’une excommunication pour attitude capillaire non conforme est suffisamment grave pour que l’on puisse envisager ici une osmose entre les stipulations d’une vie militaire romaine volontiers glabre et les idéaux de bon ton maintenus par l’Église catholique héritière des pratiques de civilisation antiques.

[31] Et vieil-irlandais *Letha*, attesté dans diverses gloses ou commentaires sur la *Vie de saint Patrick* : Christian J. GUYONVARC’H, « Celtique commun *Letavia, gaulois Letavis, irlandais Letha : la porte de l'Autre Monde », *Ogam*, tome XIX, 1967, p. 490-494. Le monde anglais n'ignore pas non plus cette forme archaïque à une date relativement tardive : la *Chronique anglo-saxonne* utilise sous les années 885 et 918 *Lidwiccium* et *Liduciccum* (Nora CHADWICK, *Early Brittany*, Cardiff, 1961, p. 194-195).

[32] Y compris l'assimilation dans la *Vie de saint Brieuc* de la Letavia au... Latium, ce qui prend son sens dans un monde dominé au point de vue spirituel par la Rome des chrétiens ! Bernard MERDRIGNAC, *Les saints bretons, témoins de Dieu ou témoins des hommes ?*, Saint-Malo, 1985, page 170.

[33] Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 53-55.

vénérable que celle qui a prévalu, mais la rupture de la communauté brittonique, consécutive aux désordres que firent régner un temps les Vikings dans l'espace maritime du Ponant [34], entraîne dès le début des temps féodaux le triomphe dans l'usage courant du descriptif ethnique "breton", clairement compris de tous en Francie, au détriment d'une forme peu explicite.

Le sens celtique de *Litauii* ou *Letauii* serait "habitants de la grande terre, du continent". Une confusion avec le terme militaire romain, lui-même d'origine germanique, *laeti* a pu s'établir de très bonne heure : Zosime en est témoin, qui confond déjà Létaviens et lètes [35], ces corps de troupes auxiliaires recrutées par Rome parmi ses prisonniers de guerre barbares ou chez ses propres soldats arrachés à la captivité afin de constituer des escouades de soldats-colons, capables par leur travail de remettre en valeur les terres abandonnées, tout en procurant une réserve territoriale où puiser en cas de difficultés extérieures ou de troubles graves. D'ailleurs la *Notitia Dignitatum* atteste la présence d'une unité de lètes francs dans la cité des Riedones, dont quelques fouilles d'inhumations du Bas-Empire viendraient confirmer la présence en Armorique [36].

La première mention de soi-disant lètes bretons en Gaule se trouve donc dans un passage de Zosime évoquant les origines familiales de l'usurpateur Magnence (349-353) : métis puisque né d'un père breton et d'une mère franque, il a vu le jour à Amiens dans une région où se trouvait de longue date le peuple des *Britanni*, que Pline mentionne [37]. Il est fort probable que ce peuple de la Picardie actuelle se trouvait lui aussi appelé tantôt *Britanni* tantôt *Litauii*, ce qui expliquerait la confusion que commet Zosime à son endroit [38]. La même confusion revient sous la plume d'une historienne aussi confirmée que la regrettée Émilienne Demougeot lorsqu'elle commente la composition des troupes des Gaules coalisées contre Attila lors de la bataille des Champs Catalauniques en 451 [39] : pourtant les *Litiani* ou les *Liticiani* (selon les manuscrits) figurent là énumérés dans notre source, Jordanès, juste après les Armoricains ou *Armoritiani*, tous « autrefois soldats romains, maintenant recrutés comme auxiliaires [40] ». Qu'il s'agisse bien en l'occurrence de Bretons établis à demeure dans la péninsule [41] paraît

---

[34] Jean-Christophe CASSARD, *Le siècle des Vikings en Bretagne*, Paris, 1996.

[35] ZOSIME, *Histoire nouvelle*, livre II, 54/1 dans la traduction de François PASCHOUD, Paris, 1971, page 126.

[36] Michel PETIT, « Sépultures du Bas-Empire à Guer (Morbihan) », *Annales de Bretagne*, tome 77/1, 1970, p. 273-278.

[37] PLINE, *Histoire naturelle*, IV, 106.

[38] Léon FLEURIOT, « Brittonica, 2. Les *Laeti*, les *Litauii* et les origines de l'empereur Magnence », *Études Celtiques*, tome XIX, 1982, p. 261-263.

[39] Émilienne DEMOUGEOT, *L'Empire romain et les barbares...*, *op. cit.*, p. 240-241. Dans le même recueil on lira une étude sur « Les lètes gaulois du IVe siècle », p. 61-73.

[40] JORDANES, *Histoire des Goths*, 36. Commentaire philologique de Léon Fleuriot sur ce passage dans *Les origines...*, *op. cit.*, page 244.

[41] Soazick KERNEIS, *Les Celtiques...*, *op. cit.*, propose page 349 une carte des Établissements bretons et Préfectures létiques en Gaule à la fin du IVe siècle. Ce travail renvoie à un tableau 36... inexistant dans l'ouvrage ! D'autre part,

évident pour autant que ce texte respecte dans l'énonciation des peuples qu'il procure, un minimum de cohérence géographique...

Toutefois cette confusion persistante attire l'attention sur le caractère militaire spontanément reconnu à cette composante ethnique : par delà même la proximité des noms des *Letauii* et des *Laeti*, leur communauté de fonctions rapproche dans les esprits ces deux types de peuplement de la Gaule tardo-romaine. Les soldats bretons positionnés en Armorique ont pu se désigner à juste titre comme des "habitants du continent" par opposition à leurs frères demeurés dans l'île, tandis que leurs voisins les confondaient plus ou moins sciemment avec des auxiliaires de recrutement barbare. Par un glissement sémantique tout naturel, la Bretagne d'en deçà les eaux serait devenue la patrie des contingents armés de Bretons, ce qu'elle était assurément depuis leur établissement. Mais les Bretons eux-mêmes ne lui appliquent jamais cette acception technique fondée sur la rencontre aléatoire d'une étymologie fausse avec une réalité exacte...

Des capitaines et des généraux bretons au service de Rome

Au déclin de l'Empire l'armée tend à devenir un corps autonome de plus en plus mal relié au reste de la société : tel un kyste étouffant, elle se développe repliée sur elle-même, ponctionnant les ressources disponibles d'une civilisation minée de l'intérieur. Son recrutement s'opère dans des cercles professionnalisés, par tradition filiale ou par engagement de corps entiers de mercenaires barbares, déditices ou fédérés. Son encadrement n'évite pas mieux le glissement vers un commandement dévolu à des officiers d'origine germanique, même au plus haut niveau, les Romains de souche comme les provinciaux assimilés répudiant trop souvent au dur métier des armes. Les légions bretonnes n'échappent pas à cette évolution inexorable : chefs insulaires et chefs "romains" s'y mêlent fraternellement et influent ensemble sur les destinées de l'Armorique.

Les Bretons au secours de l'Empire

À trois reprises pour le moins les défenseurs habituels de l'île de Bretagne suivent aux IV-Ve siècles leur chef sur le continent pour tenter sous sa férule d'y endiguer la déferlante des invasions barbares. Bien sûr des motivations personnelles ne sont pas absentes de l'esprit de ces

---

il me semble qu'elle s'aventure quelque peu page 244 en écrivant qu'existent "quatre *pagi* aux noms évocateurs" (*Acme, * Daudour, *Tre(d)dgur et *Pevar-ur), "tous noms qui pourraient renvoyer aux *Primi*, *Secundi*, *Tertii* et *Quarti Theodosiani*, des troupes bretonnes de Maxime rebaptisées par Théodose" : les lois de la philologie autorisent-elles pareille déduction ? La question de l'étymologie des *pagi* bretons demeure pour le moins controversée, et rien ne marque en vérité que leurs noms soient simplement le produit d'un décalque de l'organisation militaire classique. Il revient aux spécialistes de linguistique de rouvrir le dossier et de trancher s'il se peut...

généraux, désireux aussi de participer pour leur propre compte à la course pour le pouvoir dans l'Empire : l'Espagnol Maxime (383-388) puis Constantin (407-411) se font un temps reconnaître comme césars, avant de succomber, victimes de leurs ambitions exagérées. Constantin paraît avoir été spécialement énergique : son initiative représente sans doute la dernière tentative sérieuse en vue de dégager la *pars occidentalis* (moins l'Italie et l'Afrique) en y colmatant les brèches béantes du *limes* [42]. Après lui, mais dans un contexte tout différent où les peuples fédérés sont organisés en royaumes territoriaux en voie de stabilisation, Riothame, correspondant de Sidoine Apollinaire (que Léon Fleuriot a proposé d'identifier à Ambrosius Aurelianus, roi suprême de l'île [43]) tente encore avec ses Bretons de voler au secours des derniers Romains de la Gaule du sud. De tous ces échecs, il demeure au VIe siècle une légion bretonne établie sur la Loire, autour d'Orléans [44], dont Procope de Césarée a encore entendu parler en Sicile [45].

Pour notre propos il importe de souligner que les Bretons de l'île n'ont jamais désiré rompre avec Rome : dans son célèbre rescrit de 410, Honorius répond à leurs cités qu'elles devront compter à l'avenir sur leurs seules forces pour assurer leur défense. Il n'y a donc pas eu cassure intentionnelle de la politique militaire de l'Empire, mais plutôt abandon par épuisement des forces disponibles au niveau central, et bientôt un émiettement des pouvoirs entre chefferies rivales dans l'île, dont Constance de Lyon puis Gildas se font les témoins attristés. L'art légionnaire s'y éteint de façon inéluctable avec le départ définitif des meilleures troupes happées par les tourments de la guerre sur le continent [46]. Survit-il plus longuement en Armo

---

[42] Émilienne DEMOUGEOT, « Constantin III, l'Empereur d'Arles », dans *L'Empire romain et les barbares...*, *op. cit.*, p. 171-213.

[43] Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 170-176. En 469 le préfet du prétoire des Gaules, Arvandus, est arrêté et jugé à Rome pour avoir envoyé à Euric roi des Wisigoths une lettre, malencontreusement interceptée, dans laquelle il lui conseillait d'entrer en guerre contre Anthémius « l'empereur grec » et d'attaquer les Bretons au nord de la Loire, alliés de Rome, tout cela pour mieux partager la Gaule entre les deux royaumes des Wisigoths et des Burgondes.

[44] Bernard TANGUY, « De l'origine des évêchés bretons », *Britannia monastica*, volume III, p. 6-33, spécialement p. 10-13, a attiré l'attention sur Mansuetus, « évêque des Bretons », présent au concile de Tours de 461. Ce prélat serait à identifier avec saint Mansuy, premier évêque de Toul, dont les reliques reposent au monastère de Saint-Mexme (*basilica sancti Maximi*) de Chinon, en Touraine. Et ce chercheur de proposer de voir en lui une sorte d'aumônier militaire accompagnant les troupes bretonnes, tout en s'efforçant d'implanter le christianisme en Gaule orientale puis médiane au fur et à mesure de leurs déplacements.

[45] PROCOPE de Césarée, *Histoire des guerres de Justinien*, V, 16. Évêque de Rodez, saint Dalmas rencontre dans la région d'Orléans une *legio Bretonum* en se rendant puis en revenant du palais de Theudebert vers 540.

[46] Alan J. RAUDE, *De l'origine géographique des Bretons armoricains*, Lorient, 1996 : cet auteur, sur la base de déductions linguistiques et toponymiques, s'essaye à prouver que durant le Ve siècle, en réaction à la poussée des Scots, se serait mis en place un pouvoir brittonique dans les trois péninsules faisant face à l'Irlande (le Pays de Galles, le Cornwall et l'Armorique). Les animateurs de cette réaction offensive auraient été des cadres militaires "*cornoviens*" bénéficiaires d'une longue tradition de service dans l'armée romaine sur le *limes*. Le coeur géographique premier de leur puissance serait à rechercher dans l'antique province de Valentia, située entre les murs d'Hadrien et d'Antonin. Les premiers organisateurs de l'Armorique bretonne seraient donc en fait des « hommes du Nord », aux traditions culturelles moins raffinées que celles de leurs compatriotes du bassin de

rique ? À lire dans Grégoire de Tours le récit des exploits répétés de Waroc et de ses pillards, il apparaît que la barbarisation des objectifs comme des méthodes de combat l'emporte chez les Bretons armoricains dès la seconde moitié du VIe siècle [47] ; un doute subsiste pourtant quant aux revers qu'Armoricains et Bretons coalisés auraient infligés à Childéric un siècle plus tôt, le condamnant à douze années d'exil chez les Thuringiens vers la fin de son règne [48].

Si la science militaire se trouve ainsi vite balayée et oubliée [49], les hommes sont demeurés. Depuis fort longtemps on a rapproché le nom des légions de celui du diocèse de Léon, où des traditions font état du martyre d'une légion chrétienne à Lanrivoaré [50]. Tout cela peut n'être que pieuse légende, mais il importerait de relire avec attention les plus anciennes bribes d'histoire bretonne qui nous sont parvenues par un canal autre que strictement hagiographique : le Prologue de la *Vie de saint Gouëznou* [51] (de 1019 ? [52]) comme les chapitres de Geoffroy de Monmouth notamment. Force est de constater que tous ces textes élaborés ou remaniés durant le premier âge féodal lient l'arrivée des Bretons dans la péninsule à des transferts massifs de troupes placées sous le commandement de chefs aussi prestigieux que Maxime et Conan. On voit mal *a priori* à quels besoins idéologiques répondraient ces textes d'histoire épique dans la nouvelle société d'après l'an mil, chevaleresque et guerrière certes, mais peu encline à justifier par des forgeries historiques à la taille d'un peuple tout entier son existence comme ses racines. Ce caractère militaire, imputé par une certaine famille de traditions pan-brittoniques aux origines

---

Londres, d'où la rapide disparition de l'empreinte romaine parmi leurs descendants établis à demeure sur le continent.

Toutefois, l'approche scientifique de base de ces questions, replacées dans le temps long, est désormais celle de Soazick KERNEIS, *Les Celtiques...*, *op. cit.*, en particulier son chapitre 7 : « Les Bretons au service des usurpateurs », p. 235-253.

[47] Jean-Christophe CASSARD, « La guerre des Bretons armoricains au haut Moyen Âge », *Revue Historique*, tome 275/1, 1986, p. 3-27.

[48] Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 177-178.

[49] Le titre de *Praefectus Regis* attribué notamment par la *Vie de saint Samson* à l'usurpateur Conomor pourrait refléter à sa manière cette tradition enfuie. On a récemment proposé de le rétablir en *Praefectus Classis* et de voir dans son titulaire l'héritier devenu autonome de la charge d'Amiral de la flotte (brestoise ?), actif en Manche après le retrait officiel des légions : André-Yves BOURGES, « *Commor* entre le mythe et l'histoire : profil d'un "chef" breton du VIe siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome LXXIV, 1996, p. 419-426.

[50] Des indices toponymiques peuvent venir suggérer l'installation de soldats dans les environs de Brest : André CHEDEVILLE, « La Milesse, Mélesse et Milizac : contribution à la localisation d'Osismis », dans *Bretagne et pays celtiques. Langues, histoire et civilisation* (Mélanges Léon Fleuriot), Saint-Brieuc/Rennes, 1992, p. 87-92.

[51] Éditée en partie par Arthur de LA BORDERIE, « *L'Historia Britannica* avant Nennius », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome IX, 1882, p. 225-246, et complétée par Gwénaël LE DUC, « Les fragments inédits de la Vie de saint Goëznou », *Annales de Bretagne*, tome 78, 1971/2, p. 277-285. L'allusion à la cité de *Legione* se trouve au paragraphe 4.

[52] Cette date donnée par l'auteur lui-même a souvent été discutée car elle figure à un endroit raturé de l'unique manuscrit. La controverse semblait close depuis la note de Léon FLEURIOT, « "The stubborn date of 1019" », *Études Celtiques*, tome XIX, 1982, p. 271-274, mais un érudit vient de la relancer en proposant d'attribuer ce texte à Guil-

bretonnes, s'affiche comme une évidence, et de même qu'il ne saurait y avoir de fumée sans feu, ne serait-il pas la trace dans le souvenir porté, des origines vraies ? l'émanation, obscurcie par le temps et la légende [53], du foyer éteint de la vocation régimentaire des pionniers de l'immigration bretonne en Armorique ? L'enquête serait certainement à reprendre sans *a priori* négativistes.

Les "Aureliani" *et les* "Gerontii"

Par inclination réfléchie les hagiographes bretons des temps carolingiens entretiennent avec l'histoire des relations assez particulières : il ne s'agit pas pour eux, en effet, de s'intéresser à la geste missionnaire des évangélisateurs de l'Armorique puisque cette contrée, et ses habitants, se trouvent assimilés à une "nouvelle Bretagne", parfaite par sa foi en Christ depuis l'arrivée des apôtres d'outre-Manche, lesquels n'avaient eu du reste rien à y découvrir ni personne à y convertir puisque le pays était devenu un désert avant eux [54]... Dans cette Bretagne "incréée", l'histoire n'a de sens que chrétien, donc breton [55] : il découle de ces prémisses qu'il serait à peu près vain de rechercher dans l'hagiographie bretonne des traces tangibles du passé romain, occulté par essence, aussi bien des paysages de la péninsule que de ses occupants d'à présent !

Pourtant deux saints fondateurs au moins peuvent avoir entretenu, par leur famille ou leurs relations, des rapports de filiation avec cette période révolue. Le premier est saint Paul, premier évêque assigné par une tradition tardive au diocèse de Saint-Pol-de-Léon, démembrement de l'antique cité des Osismes : son gentilice *Aurelianus* ne le rattacherait-il pas à quelque lignage romain des *Aureliani* ? On connaît par Gildas *Ambrosius Aurelianus* [56], paladin de la résistance bretonne à l'invasion saxonne vers 460 « qui, seul dans l'écrasement de la nation

---

laume le Breton, chapelain de Philippe Auguste : André-Yves BOURGES, « Guillaume le Breton et l'hagiographie bretonne aux XII-XIIIe siècles », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 102, 1995, p. 35-45.

[53] Pour d'autres raisons, l'historiographie éclose dans le milieu ducal cultivera une tradition connexe relative au peuplement de la péninsule par les hommes de Maxime : Jean-Christophe CASSARD, « Le génocide originel. Armoricains et Bretons dans l'historiographie bretonne médiévale », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 90, 1983, p. 415-427.

[54] À l'inverse, dans le contexte du sac de Lindisfarne par les Vikings en 793, ALCUIN adopte dans sa Correspondance (*Epist.* 28, 61, 79, 86) presque la posture d'un patriote anglais, ne cachant pas que la *gens Anglorum* à laquelle il appartient, quoique encore païenne alors, put s'emparer par les armes de la *Britannia* (le mot revient 26 fois sous sa plume, *Italia* ne bénéficiant que de 8 mentions, *Gallia* de 2, *Germania* d'une seule…) et tient toujours à bon droit cette *patria* (« Nos pères grâce à Dieu, bien que païens, ont par leur valeur militaire possédé drabord cette patrie » : *Epist.* 28), les Bretons s'étant disqualifiés par leurs péchés, une accusation reprise de GILDAS s'expliquant la perte de l'île par son peuple (*Epist.* 28 et 86) : Jacques PAUL, « Peuples et nations dans la correspondance d'Alcuin », dans Claude CAROZZI et Huguette TAVIANI-CAROZZI, *Peuples du Moyen Âge. Problèmes d'identification*, Aix-en-Provence, 1996, p. 97-130, spécialement p. 104-105, 122 et 124-125.

[55] Jean-Christophe CASSARD, « La mise en texte du passé par les hagiographes de Landévennec au IXe siècle », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome CXXII, 1993, p. 361-386.

[56] Bernard MERDRIGNAC, « Des origines insulaires de Paul Aurélien », dans *Sur les pas de Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 67-77, spécialement les pages 72 et suivantes sur la parenté plausible de Paul avec Ambrosius Aurelianus et les *Aureliani*.

romaine, ses parents revêtus de la pourpre y ayant été tués, avait survécu, mais dont les descendants ont aujourd'hui grandement dégénéré de leur noblesse ancestrale [57] ». Le second n'apparaît que de façon fugace dans l'hagiographie continentale, en l'occurrence la *Vie de saint Turiau* [58] : après que Turiau a eu une vision angélique de l'âme de son ami rappelée à Dieu mais toujours en butte aux vexations d'un démon, des voyageurs confirment à cet abbé armoricain le décès du très pieux roi *Geren* (Gereint), souverain de la Domnonée insulaire, mort après 710 (s'il s'agit bien du personnage historique connu à travers la lettre que lui adressa saint Aldhelm [59], ou, à tout le moins, l'un de ses prédécesseurs et homonymes). Le nom de celui-ci rappelle trop une *gens* ayant joué un certain rôle dans les dernières décennies de l'Empire d'occident pour qu'il soit possible de n'y voir qu'une simple coïncidence. Les *Gerontii* se singularisaient alors par leur double caractère d'être à la fois des catholiques tôt convertis et des officiers de carrière. Dans le monde brittonique ils fournissent un temps à l'empereur Constantin son meilleur général, qui, révolté contre son chef, trouve la mort en 410 dans des circonstances héroïques en Espagne [60]. Dans le monde gallo-romain une certaine *Geroncia*, mariée à un dignitaire franc, n'est rien moins que la mère de sainte Geneviève de Nanterre, née vers 420 [61]. En Italie, enfin, Cassiodore mentionne au VIe siècle un certain *Gerontius* abbé de *Vivarium* [62].

N'aurait-on pas dans le nom de ce roi du début du VIIIe siècle l'indice de l'enracinement dans l'île d'une branche de cette famille d'anciens officiers romains et chrétiens, souche de la tige des rois "bretons" de Domnonée ? Des enquêtes approfondies dans les anciennes généalogies procureraient sans doute d'autres exemples d'ancrages durables en terre brittonique de lignées de militaires impériaux, qu'ils aient été d'origine autochtone ou "romaine" suivant les cas...

---

[57] GILDAS, *De Excidio Britanniae*, 25, 3.

[58] *Vita prima Turiaui*, lectio secunda, § IX, édition François DUINE, *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XLI, 1902, p. 1-47. Un certain *Gerenton* est également la souche, à la douzième génération, de saint Winnoc d'après la Vie de celui-ci.

[59] François DUINE, « Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne », *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XLVI, 1918, p. 350-351.

[60] SOZOMENE, *Histoire ecclésiastique*, livre IX, XIII (traduction dans Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*, page 259). ZOSIME, *Histoire nouvelle*, 6, 5, édition François PASCHOUD, Paris, 1971, mentionne également ce général Gerontius dans l'entourage de l'usurpateur Constantin.

[61] Martin HEINZELMANN, *La première* vita sanctae Genovefae. *Recherches sur les critères de datation d'un texte hagiographique*, Paris, 1982 ; du même auteur, « Gallische Prosopographie (260-527) », *Francia*, tome 10, 1982, p. 614-616 sur les *Gerontii* relevés dans les textes et les inscriptions tardives.

[62] Pierre RICHE, *Éducation et culture dans l'occident barbare, VI-VIIIe siècles*, Paris, 1962, page 211.

LA ROMANITÉ POLITIQUE : UN SENTIMENT SUBLIMINAL

D'étranges mais décidés Romains

Nul ne pourra jamais dire quelle vision d'eux-mêmes entretenaient les Bretons du très haut Moyen Âge : un hiatus de plus de quatre siècles sépare en effet les événements migratoires des premiers récits qu'en procurent les Armoricains, si du moins l'on accepte de mettre de côté la *Vie de saint Samson* à la datation si disputée depuis son édition par Robert Fawtier [63]. Et les seuls documents que nous possédions relèvent encore tous au IXe siècle du genre hagiographique, lequel a ses propres lois et son propos particulier : au mieux ils ne procurent que la vision, sélective et partiale, des plus savants clercs de la péninsule, eux-mêmes confrontés aux bouleversements induits par l'imposition de la réforme bénédictine après 818. L'ensemble du corpus de traditions émanant des laïcs a sombré quant à lui, victime de l'incurie des temps et des changements d'éthique de la société : leur teneur peut seulement se déduire de quelques notations incidentes d'Ermold le Noir [64], lesquelles révèlent un argumentaire patriotique fondé sur l'exaltation des exploits des ancêtres, la fierté au combat et l'amour du pays, exposé somme toute banal replacé dans le contexte des sociétés du haut Moyen Âge occidental. Ces bribes d'informations ne laissent, et pour cause, aucune place aux Romains.

Bretons ou Romains, deux synonymes...

Et pourtant il se trouve un document, datable dans son noyau comme dans son intitulé des dernières années du Ve siècle, pour attirer l'attention sur la persistance d'une romanité politique chez les Bretons établis sur le continent. Longtemps attribués par paresse d'esprit aux Irlandais ou aux Gallois, ces *Extraits des livres des Romains et des Francs* [65] proposent un lot de lois d'esprit tout celtique : sous bénéfice d'un inventaire critique détaillé que seul pourrait mener

---

[63] Robert FAWTIER, *La Vie de saint Samson. Essai de critique hagiographique*, Paris, 1912. Il est inutile de revenir dans le cadre de cette étude sur la polémique, parfois acerbe, qui oppose Bernard Merdrignac et Joseph-Claude Poulin sur la question de l'âge mérovingien ou non de cette Vie. Pierre FLOBERT, *La vie ancienne de saint Samson de Dol*, Paris, 1997.

[64] ERMOLD LE NOIR, *Poème sur Louis le Pieux et Épitres au roi Pépin*, édition Edmond FARAL, Paris, 1964 (1ere édition 1932), notamment vers 1442-43, 1468-69 et 1648-51 (propos imputés à Morvan révolté en 818). Le *gorchan* de Iudicaël, conservé dans la Vie du saint du début du XIe siècle, exalte d'identiques valeurs de bravoure et de vaillance, courantes dans la littérature épique des Bretons de l'île, qui n'ont rien dans leur expression de spécifiquement romain : traduction de Léon FLEURIOT, « La littérature bretonne dans ses rapports avec l'histoire », dans *Documents de l'Histoire de la Bretagne*, Toulouse, 1971, p. 156-159.

[65] *Excerpta de libris Romanorum et Francorum*, édition BIELER, *The Irish Penitentials*, Dublin, 1963, p. 136-159. Une traduction française et un commentaire succinct sont procurés par Léon FLEURIOT, « Les très ancien-

à bien un juriste compétent, elles ne paraissent en effet nullement influencées par le droit romain ; au contraire, par nombre de leurs dispositions, elles trouvent d'exacts répondants dans les lois "galloises" postérieures comme dans certaines procédures juridiques connues au travers des chartes authentiques du IXe siècle contenues dans le *Cartulaire de Redon*.

Si la matière est bien bretonne de forme et de contenu, le chapeau se revendique romain : à la suite du regretté Léon Fleuriot [66], il n'est guère difficile de suggérer que cette prétention n'a rien d'absurde malgré son apparence surréaliste, en ce qu'elle témoigne d'une conscience politique vivace en dépit de la fin de toute relation pratique avec l'Empire. Dans l'île non plus les Bretons n'ont pas brisé sur un coup de tête avec la puissance impériale. De ce côté-ci de l'eau, Rome demeure pour eux la seule référence politique à laquelle ils puissent rattacher leurs expériences empiriques de gouvernement sur cette parcelle d'Europe où, soldats transplantés jadis, leurs pères avaient fiché leurs aigles. Bien sûr cette référence s'estompe au fur et à mesure des années en devenant de plus en plus théorique et mythique (et ce ne sont pas les rares découvertes de pièces byzantines sur les grèves de Bretagne [67] qui attesteraient du maintien de relations directes entre l'Orient héllénophone et l'extrême-Occident aux siècles suivants), mais vers 480 encore elle a pu jouer dans les représentations, faisant des Bretons pour un bref laps de temps (correspondant aux difficultés de Childéric contraint à l'exil chez les Thuringiens) les derniers vrais Romains barbarisés face à des Francs encore mal romanisés. Et sans nul doute fiers de l'être dans la continuité de leur passé militaire et civique !

Un Breton, conseiller fidèle de Childéric ?

Il y a déjà trois quarts de siècle, Marc Bloch remarquait que l'on ne savait que très peu de chose sur Childéric, sinon qu'il paraît avoir été assez favorable aux catholiques et que la survie de son œuvre n'était pas assurée à sa mort [68]. Malgré toute l'aura qui l'entoure, le rè

---

nes lois bretonnes. Leur date, leur texte », dans *Colloque du XVe centenaire de la fondation de l'abbaye de Landévennec*, Landévennec, 1985, p. 65-84.

[66] Léon FLEURIOT, « Un fragment en latin de très anciennes lois bretonnes armoricaines du VIe siècle », *Annales de Bretagne*, tome 78, 1971, p. 601-660. Soazick KERNEIS, « L'ancienne loi des Bretons d'Armorique. Contribution à l'étude du droit vulgaire », *Revue d'histoire du droit français et étranger*, tome 73, 1995, p. 175-199 pour un point de vue de juriste plutôt romaniste.

[67] Jean LAFAURIE, « Trouvailles de monnaies des VI-VIIe siècles de l'empire d'Orient en Gaule mérovingienne », *Bulletin de la Société française de numismatique*, mai 1972, p. 206-209. Patrick GALLIOU, « Monnaies de bronze des VI et VIIe siècles conservées en Bretagne », *Archéologie en Bretagne*, n° 14, 1977, p. 17-24 ; du même auteur, « Crozon », dans les "Notices d'archéologie finistérienne", *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome CXXIII, 1994, page 59.

[68] Marc BLOCH, « Considérations sur la conquête de la Gaule par les rois francs », *Revue Historique*, tome CLIV, 1927, p. 161-178 (réimprimé dans Marc BLOCH, *Mélanges Historiques*, Paris, 1963, tome I, p. 75-89). Sur Childé-

gne de son fils Clovis reste à peine mieux connu : les questions de chronologie qui demeurent pendantes sont légion, et la politique même de ces deux rois francs fait encore l'objet de controverses, renouvelées en partie par la commémoration officielle du quinze centième anniversaire du baptême du fils à Reims [69].

À la lecture du *Liber de compositione castri Ambaziae* [70], dont on sait par ailleurs l'intérêt pour l'histoire des origines bretonnes [71], un passage a retenu mon attention. L'auteur médiéval, retraçant la généalogie des rois mérovingiens, parle de l'exil temporaire dont fut frappé Childéric, accusé par les nobles de son entourage d'avoir par trop abusé des filles franques. Réfugié auprès du duc Bissin (dont il ne peut s'empêcher de suborner l'épouse, celle qui allait devenir la mère de Clovis...), il est remplacé sur le trône par un Romain, Ægidius, « avare et cupide comme le sont les Romains ». Contre ce dernier couve néanmoins une sourde révolte et, à l'instigation d'un conseiller demeuré fidèle à Childéric, celui-ci est finalement rappelé par les siens et se débarrasse bientôt de l'intrus Ægidius. C'est le nom de ce conseiller, "*Guidomarus*", qui éveilla ma curiosité.

Grégoire de Tours procure une version des événements assez voisine, avec quelques détails en sus [72] : Ægidius aurait gouverné les Francs durant huit années ; un sou d'or brisé en deux aurait permis au conseiller fidèle de faire reconnaître à Childéric son messager, lui mandant que le temps était venu pour lui de rentrer car la noblesse franque était désormais exaspérée par Ægidius. Entre-temps le mystérieux conseiller avait tout fait pour que son maître retrouvât son ancienne faveur auprès de ses compatriotes. Mais Grégoire ne donne pas le nom de ce personnage qui contribua si activement à rétablir Childéric dans ses droits.

Était-il Breton ? La forme de son nom dans la chronique tourangelle, "*Guidomarus*", paraîtrait l'indiquer et la vraisemblance historique ne s'y oppose pas tout à fait : avant la crise de 463-470, "Romains" et Francs sont en effet alliés contre les Goths, tandis que les communautés bretonnes continentales sont déjà assez nombreuses pour tenir un rôle dans la défaite d'Attila en 451 et avoir un représentant au concile de Tours dix ans plus tard. La présence de grands capitaines romains comme Ætius (428-454) puis Ægidius (460-464) autorise une certaine coordination entre les peuples fédérés présents en Gaule dans la défense de ce qu'il reste de l'Empire, même si leurs chefs acquièrent une autonomie de fait sans cesse accrue.

---

ric, on peut encore consulter Godefroy KURTH, *Histoire poétique des Mérovingiens*, Bruxelles, 1893, p. 179-208, et du même auteur *Clovis*, Paris, 1978 (nouvelle édition, augmentée d'une bibliographie mise à jour par Pierre Riché).

[69] Michel ROUCHE (dir.), *Clovis. Histoire et mémoire*, tome I : *Clovis en son temps, l'événement*, Paris, 1997.

[70] Louis HALPHEN, *Chroniques des comtes d'Anjou*, Paris, 1913, page 13.

[71] Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 226-229.

[72] GREGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, *op. cit.*, tome I, p. 102-103 : livre II, chapitre 12.

L'ambition personnelle d'Ægidius a pu ainsi tirer profit de querelles nées de la jeunesse de Childéric ou de sa personnalité exubérante, pour tenter de s'imposer à la nation franque. En 463 encore les deux hommes sont alliés sous Orléans où Frédéric, le frère du roi des Goths Théodoric II, est tué. La rupture définitive entre eux survient en 464 seulement.

Qu'un Breton (d'Armorique ou d'outre-Manche ? la question a-t-elle même un sens à une date aussi précoce ?) ait pu être accueilli parmi les Grands du peuple franc et ensuite bénéficier de la faveur d'un chef romain comme Ægidius, cela peut s'expliquer par son statut personnel : allié de rencontre pour les barbares germaniques, il reste fondamentalement un citoyen romain aux yeux du *dux* qui n'a pas *a priori* de raisons de se méfier de lui.

Le *Liber Historiae Francorum*, composé à Saint-Denis peu après 727, évoque lui aussi cet épisode, appelant "*Viomadus*" le conseiller fidèle, un nom curieusement proche de celui du Breton "*Iuomadus*" connu en 410 [73]. Cette tradition nous ramène donc une nouvelle fois vers la Bretagne à travers l'onomastique. Il reste que cette hypothèse demeure fragile mais, même au cas où elle se révèlerait inexacte, il n'en serait pas moins intéressant de remarquer que la tonalité bretonne adoptée en cette occasion par l'auteur du *Liber de compositione castri Ambaziae* va s'inscrivant dans une tendance plus générale : celle de l'élaboration des légendes d'origine de la chevalerie angevine qui font volontiers référence à de possibles extractions bretonnes pour les lignages les plus en vue du comté [74].

Clovis, Constantinople et les Bretons

Ces restes de romanité politique ne seront à proprement parler jamais balayés par le vent de l'histoire : le légalisme pro-romain survit tout en déplaçant son point de référence, de l'Empire à la Gaule. L'accord de paix que l'on soupçonne avoir été conclu entre Clovis et les Bretons vers 496 trouve son principe dans la religion catholique que partagent dorénavant les deux peuples [75], mais à ce facteur spirituel il semble falloir en adjoindre un second, tout aussi essentiel, de nature politique celui-ci. Coupés par la force des choses du trône impérial, les Bretons se considèrent donc comme des Romains, en dépit de leurs mœurs et de leurs lois qui n'ont rien pour rappeler la civilisation défunte. Dans ce contexte, une initiative diplomatique de Byzance acquerrait à leurs yeux une importance plus considérable que ne le concèdent en

[73] Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 245 et 228. Il est aussi pour le moins curieux que le plus ancien code de lois bretonnes s'intitule précisément "*Extraits des lois des Romains et des Francs*" : cette appellation ne traduirait-elle pas le souvenir de cette période où un chef breton jouait un rôle important parmi les tribus franques momentanément dépourvues de chef national ?

[74] La famille des comtes d'Anjou affirmait descendre d'un certain Torquatius, un Armoricain chassé en son temps de ses terres patrimoniales par Maxime et établi par lui à Angers.

général les historiens : désireux de reprendre pied en Occident au moins sur le plan des principes, le *basileus* Anastase (491-518) accorde à un Clovis devenu chrétien et vainqueur des Wisigoths le titre honorifique de consul et les insignes de la royauté à la romaine [76] : ainsi promu en représentant de droit de l'empereur dans les Gaules, le roi franc peut aussi espérer des Bretons qu'ils reconnaissent sans barguigner son autorité éminente sur leurs cités.

Ce qu'il obtient par le fameux traité de paix (qu'il conviendrait dans cette perspective de reporter après la bataille de Vouillé de 507, dans le prolongement de son triomphe à Tours en 508 [77]), lequel est d'ailleurs plutôt un traité de bonne entente et de coopération passé avec l'aristocratie provinciale qu'un acte solennel entre puissances, semblable en cela à tous les pactes tacites de coexistence pacifique conclus avec l'aristocratie gallo-romaine des diverses régions de la Gaule. Mais en Bretagne, contrairement à ce qu'il advient dans les provinces centrales du *regnum Francorum*, la lente fusion entre les Grands, germaniques et romains, ne s'opère pas aux temps mérovingiens, sans doute parce que les Bretons voient leur nombre se gonfler et leurs besoins en terres croître dès le milieu du VIe siècle.

Quoi qu'il en soit de l'échec de cette fusion, également constaté sur les autres périphéries du royaume des Francs [78], force est de remarquer que les chefs bretons acceptent volontiers de s'intégrer à la hiérarchie administrative reconstituée en théorie, abdiquant leur titre autochtone de roi dans un premier temps pour se contenter de celui de comte [79], moins prestigieux mais régulier. Leur acceptation de la prééminence du roi des Francs ne fait aucun doute durant le règne de Childebert, ainsi que se plaisent à le souligner nombre de Vies de saints transmises dans une version carolingienne, où ce souverain prend figure du bon roi par excellence. Tout ceci est bien connu et n'appelle pas de commentaires particuliers. Toutefois la restauration de cette façade légale, cautionnée par Byzance en dernière instance, tient plus du fantasme ou du trompe-l'œil que de la réalité : le processus de barbarisation se trouve partout à l'œuvre, et lorsque les hostilités reprennent en Vannetais passé 550, rien ne paraît plus ni chez les Bretons ni chez les Francs de l'ancien art militaire des Romains [80]. Il en va de même,

---

[75] PROCOPE, *Histoire des guerres de Justinien*, livre V, chapitre 12.

[76] GREGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, *op. cit.*, tome I, p. 132-133 : livre II, chapitre 38.

[77] Cette datation tardive dans le règne de Clovis (mort en 511) présente aussi l'avantage d'expliquer pourquoi le roi franc se trouve totalement absent de l'hagiographie bretonne, alors que son fils, bien moins illustre pourtant, y occupe une place importante, presque rituelle : c'est que les abbayes armoricaines n'auraient guère eu le temps ni la possibilité de quémander des confirmations de privilèges et de domaines auprès du consul honoraire, tandis que leurs relations purent s'établir sur plus de quarante années avec son fils Childebert.

[78] Notamment par les *Annales Mettenses Priores* sous l'année 688, édition B. de SIMPSON, dans *Monumenta Historica Germaniae*, Hanovre, 1905, p. 112-113.

[79] GREGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, *op. cit.*, tome I, p. 182-183 : livre IV, chapitre 4.

[80] Jean-Christophe CASSARD, « La guerre des Bretons... », article cité.

au moins chez les premiers nommés, pour ce qui concerne la sphère du politique, à cette étape où triomphe le principe d'une royauté [81] d'essence barbare, encore trop mal connue du reste tant dans son esprit que dans son fonctionnement. Au VIIe siècle en tout cas, avec Iudicaël, le référent politique demeure franc [82], et par conséquent romain de façon indirecte.

Le dernier descendant d'un sénateur des Gaules ?

Éclipsé sans être étouffé, le sentiment de la romanité politique chez les Bretons paraît devoir survivre réduit à l'état subliminal : il resurgit brièvement au cours du IXe siècle, quand l'auteur de la *Geste des Saints de Redon* affirme que Conwoion, le fondateur du monastère de Saint-Sauveur de Redon, tire ses origines familiales de l'aristocratie sénatoriale locale. Affirmation tout à fait incontrôlable bien sûr. Il reste que, vraie ou fausse, cette prétention n'est pas gratuite, qu'elle traduise bel et bien la pérennité au sein de la noblesse bretonne (mélangée en ce cas d'éléments gallo-romains avec la référence à saint Melaine) d'un sentiment d'appartenance lignagère à une élite ancienne, exaltée par le port de la toge des Pères conscrits jadis, ou qu'elle soit pure invention d'un moine lettré soucieux de rehausser par une extraction illustre les vertus d'entrepreneur monastique de son patron. En ce dernier cas le choix d'une référence sénatoriale enseignerait au moins de quel prestige la Rome du passé pouvait encore se nimber auprès des clercs "modernistes", c'est-à-dire bénédictins, capables de bien la distinguer de la Rome que Charlemagne et ses successeurs immédiats ont rétablie dans ses droits de capitale spirituelle de la chrétienté, à défaut de la restaurer comme tête de l'Empire refondé en Occident [83]...

L'ancrage romain des origines bretonnes : la légende troyenne

---

[81] Jean-Christophe CASSARD, « La tradition royale en Bretagne armorique », *Revue Historique*, tome 281/1, 1989, p. 15-45.

[82] En 635 Iudicaël visite le roi Dagobert en son palais de Clichy, après avoir remporté sur les Francs plusieurs succès par les armes comme le rapportent des sources bretonnes tardives (notamment Pierre Le Baud).

[83] *Gesta Sanctorum Rotonensium*, livre I, chapitre 1, édition Carol BRETT, *The monks of Redon*, Woodbridge, 1989, page 111. « *Ille Conuuoion quem quaeris filius cuiusdam nobilissimi est uiri nomine Cononi, ex posteritate sancti Melanii Redonensis episcopi, de plebe Cambliciaca, ex genere senatorio...* ». La référence à Comblessac, paroisse d'origine de saint Melaine, rend possible une parenté éloignée entre les deux hommes : Joseph-Claude POULIN, « Le dossier hagiographique de saint Conwoion de Redon. À propos d'une édition récente », *Francia*, tome 18/1, 1991, page 149. Par contre, ses origines sénatoriales pourraient n'être qu'un cliché littéraire : Bernard MERDRIGNAC, « Travail, sanctification et production dans les *Vitae* médiévales des saints bretons », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome LXV, 1988, p. 5-56 suggère p. 39-40 un rapprochement avec saint Augustin et Jean Cassien soulignant tous deux que par le travail de leurs mains les sénateurs, normalement oisifs, une fois devenus moines atteignent la perfection de vie ; *Idem*, « Redon, le "border" et La Borderie », *Études celtiques*, tome XXXVI, 2008, page 154.

À la fin du Moyen Âge et encore au XVIe siècle, les historiographes retraçant la généalogie de presque tous les peuples d'Europe (entendue au sens large puisque Hongrois et Turcs participent du même mouvement !) font référence à leurs origines troyennes, déduites de leurs noms ethniques supposés dériver de tel ou tel héros éponyme échappé de Troie la Grande avant sa saisie par les Grecs. Les Francs se reconnaissent ainsi en Francion, les Bourguignons en Burgondion, les Bretons en Brutus, etc., tout comme les Romains de l'Antiquité avaient déjà pu exalter la geste d'Énée et de ses compagnons, si poétiquement chantée par Virgile. Toutes ces prétentions relèvent bien entendu du mythe savant, pour ne pas dire de l'artifice de convention en pleine Renaissance...

Dans le monde franc les plus anciennes références aux origines troyennes se découvrent dans la *Chronique* du pseudo-Frédégaire, au VIIe siècle, puis dans le *Liber historiae Francorum* [84] (compilé vers 727). Les Bretons ne demeurent guère en reste puisque Nennius mentionne Brutus déjà au IXe siècle [85], et l'auteur du Prologue de la *Vie de saint Gouëznou* l'introduit, avec son cousin Corineus (éponyme de la Cornouaille), dans son résumé historique [86]. Geoffroy de Monmouth développe considérablement au XIIe siècle la narration des errances puis de l'établissement du premier roi breton, le dotant de toute une parentèle et d'une descendance pléthorique à souhait. Jugés en termes d'histoire rationaliste, tous ces récits merveilleux mettant en scène divers descendants du roi Priam ne sont que pures affabulations, indignes de retenir l'intérêt des gens sérieux ; il n'empêche, durant longtemps les cercles dirigeants des États en voie de formation y ont cru ou ont affecté d'y croire, et pour cela ces élucubrations retiennent à nouveau l'attention des historiens [87]. L'établissement d'une géographie raisonnée de ces différents mythes d'origine troyens, de leurs filiations décalquées de l'un à l'autre, comme des éléments originaux propres à chacun ou à chaque auteur les ayant développés pour son compte, serait souhaitable afin de mieux comprendre à la fois leurs élaborations et les besoins auxquels ils répondaient.

Sur la question du surgissement du canevas directeur de ce mythe général, on peut proposer deux grandes hypothèses : soit l'imitation plus ou moins servile de *l'Énéide* de Virgile par quelques clercs médiévaux soucieux de proposer aux maîtres de leur peuple une origine autre que barbare, soit la résurgence au cours du haut Moyen Âge d'un argument déjà diffusé par la

---

[84] Deux textes édités dans les M.G.H., *Scriptores rerum merovingicarum*, tome 2, p. 45-46 et 241-244.

[85] NENNIUS, *Historia Brittonum*, édition Ferdinand LOT, *op. cit.*, chapitres X et XI.

[86] Arthur de LA BORDERIE, « L'Historia Britannica... », article cité, chapitre I.

[87] André BOSSUAT, « Les origines troyennes : leur rôle dans la littérature historique au XVe siècle », *Annales de Normandie*, 1958, p. 187-197. Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985 ; du même auteur, « L'utilisation politique du mythe des origines troyennes en France à la fin du Moyen Âge », dans *Lectures médiévales de Virgile*, Rome, 1985, p. 331-355.

propagande romaine auprès des élites barbares [88] que l'Empire devait de plus en plus prendre à son service, leur suggérant que, par delà des différences de civilisation bien réelles, tous étaient de la même origine, en l'occurrence troyenne. Ainsi promus à la condition de cousins "à la mode de Bretagne", ces chefs et leurs peuples se voyaient appelés à intégrer le monde romain, tels des parents éloignés, un temps perdus de vue, renouant avec le foyer ancestral...

Dans l'île de Bretagne puis sur le continent les hagiographes n'ont rien à faire de cette construction pour leurs héros qui sont des chrétiens par essence et non des Romains, ils ne l'évoquent donc pas [89] ; les auteurs plus imprégnés de culture laïque y font, eux, précocement et durablement référence. Comme ces derniers n'ont guère dû fréquenter les bibliothèques franques où reposait l'œuvre de Frédégaire et de ses épigones, ne peut-on voir dans leur accord sur Brutus comme une image subliminale laissée en dépôt par l'action psychologique impériale à l'adresse des Bretons installés sur les pourtours montueux de l'île, ceux précisément que, parce que demeurés de mœurs plus rudes et d'humeur plus belliqueuse que leurs frères du bassin de Londres, Rome s'efforçait d'agréger à ses armées avant de les établir, avec un succès alors imprévisible, en Armorique ?

LE COLLAPSUS DE LA CIVILISATION ROMAINE

Une civilisation matérielle oubliée

Une question de fond de l'histoire armoricaine, longtemps demeurée sujette à débats, semble aujourd'hui tranchée de façon définitive : bien qu'assez éloignée des aires de développement méditerranéenne puis rhénane, la péninsule n'a pas été oubliée par Rome qui l'a dotée d'une infrastructure urbaine et monumentale, certes modeste, toute provinciale, sans grands débours de prestige, mais bien réelle, tandis que ses campagnes et son rivage s'animaient dans un climat de prospérité indéniable dans ses effets, au moins à partir d'un certain niveau social.

---

[88] Au IIe siècle selon Lucain, les Arvernes avaient l'outrecuidance de se dire frères des Romains en prétendant descendre comme eux des Troyens : *Pharsale*, livre I, vers 425. Comme son affirmation reste isolée dans la littérature antique et qu'elle pouvait se vouloir ironique, certains spécialistes réfutent la possibilité d'un mythe répandu par les autorités romaines à destination des peuples subordonnés d'une façon ou d'autre, réservant au pseudo-Frédégaire la paternité de cette histoire : Edmond FARAL, *La légende arthurienne*, Paris, 1929, tome I, p. 262-293.

[89] GOURDISTEN, auteur de la *Vie de saint Guénolé*, peut avoir connu la parenté troyenne de Fracan, le père de son héros, apparenté au roi Catovius, mais il ne daigne pas préciser un point jugé connu de tous, qui ne rentre pas directement dans son propos : Bernard MERDRIGNAC, « L'Énéide et les traditions anciennes des Bretons », *Études Celtiques*, tome XX-1, 1983, p. 199-205.

Autrement dit, les Romains ont conquis, occupé et valorisé la future Bretagne [90] ! Les réserves et les débats du passé apparaissent désormais dépassés malgré les progrès récents, fort inégaux au demeurant, de l'archéologie gallo-romaine sur le territoire des cinq antiques cités.

C'est ce paysage modelé par la rencontre fécondante du conquérant et de peuples gaulois industrieux que les Bretons découvrent encore pour partie en place après la crise du IIIe siècle et les premières ruptures qu'elle entraîne, notamment l'arrêt de la production du *garum* sur le pourtour de la baie de Douarnenez. Le renforcement progressif de ce peuplement d'origine insulaire est contemporain de l'effondrement précipité d'une civilisation séculaire, ce qui ne laisse pas de soulever de nombreux problèmes quant aux raisons profondes de ce *collapsus* historique caractéristique, plus ici qu'ailleurs, du très haut Moyen Âge.

Des squatters du Bas-Empire aux Bagaudes

La reconstruction au IVe siècle s'effectue d'abord sous des auspices fort contrastés : d'une part quelques *villae* sont agrandies et deviennent des maisons de maître agrémentées d'un luxe insolent, de l'autre la masse d'une population amoindrie survit dans des conditions précaires. Une approche d'archéologie quantitative tentée sur le territoire des Coriosolites conclut que les trois quarts des sites d'habitat du Haut-Empire sont désertés au IVe siècle [91]. Partout les fouilles révèlent des indices de régression très nets, là du moins où des traces d'occupation se laissent déceler : de véritables *squatters* s'emparent des lieux, les saccagent plus qu'ils ne les aménagent, établissant par exemple des foyers de pierres sèches en plein milieu de la piscine de thermes abandonnés, se réfugiant dans d'anciennes salles d'apparat tombées en déshérence, etc. Le mode de vie de ces nouveaux occupants, qu'ils soient Armoricains de souche ou Bretons, retrouve les pauvres standards de la période de l'indépendance gauloise : comme ce mouvement n'est pas restreint à la seule Armorique mais se repère à travers toute la Gaule, il pose d'insolubles questions, en l'état actuel des connaissances et de la problématique, quant au devenir réel des populations déshéritées à l'apogée de l'Empire et à la survivance parmi elles d'un mode de vie aussi primitif. Ce "*Celtic revival*", cette "renaissance gauloise" apparaît en tout cas pour l'essentiel comme une régression sur des formes que l'on croyait périmées.

L'évolution sociale qui est à la base de ce processus entraîne, quant à elle, une série de violents soubresauts contre l'État et les classes dominantes, que l'on a l'habitude de dési

---

[90] Patrick GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brasparts, 1983. Louis PAPE, *La Bretagne...*, *op. cit*. Les fouilles en cours sur le site de l'extension de l'hôpital de Carhaix confirment la précocité et l'importance de l'investissement urbain dans la première capitale des Osismes, *Vorgium*.

[91] Loïc LANGOUËT, *Les Coriosolites...*, *op. cit.*, page 216.

gner par le terme générique de Bagaudes (un mot très probablement d'origine gauloise [92]) : en fait c'est tout l'Ouest de la Gaule, entre Loire et Seine, qui se trouve en état d'insurrection larvée ou ouverte vers la fin du IIIe et, surtout, dans la première moitié du Ve siècle [93], les paysans appauvris refusant désormais de s'acquitter de l'impôt et fuyant leurs obligations diverses. Les Bretons ont pu s'allier par instants à ces révoltés qui font régner une insécurité endémique dans les campagnes : Salvien de Marseille dénonce dans son *De Gubernatione Dei* [94], aux vers 440-450, "l'impudicité" des Huns, la "perfidie" des Francs, "l'intempérance" des Alamans (ou, mieux, des Alains) et enfin la "rapacité" des *Albani*, tous mercenaires incorporés dans l'armée impériale puis révoltés aux côtés des paysans gaulois oppressés par le fisc. Traditionnellement interprétés comme étant des Alains, ces *Albani* ne seraient-ils pas plutôt, ainsi que le suggèrent les deux manuscrits les plus anciens et les plus fiables du texte, des gens d'Albion [95], des Bretons passés sur le continent dans les rangs de l'armée romaine ? Donc des Bretons qui ont déserté le service régulier attendu d'eux ?

La conséquence de cette implosion sociale est que les insulaires trouvent en Armorique une contrée sur le déclin, incapable de leur proposer des modèles vraiment supérieurs aux leurs, d'autant que les villes, militarisées, paraissent exsangues, quand elles n'ont pas été condamnées par le transfert des sièges de cité ordonné, aux dépens de Carhaix [96] et de Corseul, par les autorités romaines elles-mêmes. La civilisation antique, modeste dans ses réalisations en Armorique, n'a bientôt plus rien d'attractif à offrir aux Bretons, qui rejoignent ainsi jusque dans leurs gestes et leurs usages de chaque jour, les mœurs des Armoricains les plus pauvres : nul doute que ce facteur a pu faciliter en son temps leur intégration à leur nouvelle patrie, mais l'alignement se fait par le bas, au détriment des reliques moribondes de Rome.

---

[92] Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*, page 131.

[93] RUTILIUS NAMATIANUS, *De redito suo*, édition Jules VASSEREAU et François PRECHAC, Paris, 1961, vers 213-216 : Exuperantius, préfet du prétoire des Gaules, réprime un soulèvement social en Armorique peu avant 417. La bagaude armoricaine animée par Tibatto vers 435-437 est mentionnée par plusieurs sources : SIDOINE APOLLINAIRE, *Panégyrique d'Avitus* (Litorius, lieutenant d'Ætius, vainc les bagaudes en Armorique) ; CONSTANCE DE LYON, *Vie de saint Germain d'Auxerre*, édition René BORIUS, Paris, 1965, chapitre VI, § 28 (répression ordonnée par Ætius au roi Alain Goar) et chapitre VII, § 40 (la révolte de Tibatto annihile les efforts du saint pour obtenir la clémence impériale envers les Armoricains) ; *Chronique Gauloise*, dans M.G.H., *Auctores Antiquissimi*, tome IX, page 660 (Tibatto et les bagaudes). Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*, p. 129-133, a aussi attiré l'attention sur la comédie satirique du *Querolus*.

[94] *Œuvres de Salvien de Marseille*, édition G. LAGARIGUE, tome II, Paris, 1975, page 286.

[95] Pierre-Roland GIOT, Philippe GUIGON et Bernard MERDRIGNAC, *Les premiers Bretons d'Armorique*, Rennes, 2003, page 80. Ce point est désormais contesté par Yvan MALIGORNE, « Carhaix et Corseul : deux 'capitales éphémères' ? Brèves considérations sur une hypothèse mal fondée », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome CXXXIII, 2004, p. 61-67.

[96] L'opinion érudite s'accorde en général à voir dans Carhaix une ville ouverte, sacrifiée aux impératifs de défense. Cependant, un document récemment révélé (par Patrick KERNEVEZ, *Les mottes castrales du Finistère : de*

Un patrimoine architectural en déréliction

Une interrogation restera à jamais posée concernant les rapports que les anciens Bretons ont ou non entretenus avec la ville. Rien ne vient suggérer en fait qu'ils se la soient appropriés durablement : la lettre de saint Melaine à Louocat et Catihern [97], le seul document contemporain des débuts de leur arrivée massive, à l'orée du VIe siècle, les montre tournant autour de Corseul sans s'y risquer (si du moins la reconnaissance dans le prêtre Catihern de l'éponyme de Languédias est valable [98]), en butte à l'hostilité du clergé local gallo-romain, finalement incapables de rendre leur cette région du futur pays gallo. Bien sûr, à l'autre extrémité du croissant bretonnant, la cité épiscopale de Vannes leur échappe : en 590 encore c'est un Armoricain, Regalis, qui y trône sur le siège pastoral, et il n'hésite pas à se présenter, lui et son peuple, comme les victimes impuissantes des Bretons, sous le joug desquels ils ont eu le malheur de tomber, explique-t-il, embarrassé, aux envoyés du roi franc [99]. De leur côté, les Vies de saints connues dans une rédaction d'âge carolingien, ne sont pas plus engageantes : Paul Aurélien comme Malo portent leurs pas vers des cités désertes, envahies par les ronces et les bêtes sauvages, sans enthousiasme aucun puisque leurs proches retraites insulaires gardent nettement leur préférence [100]. Ce manque d'entrain, quelle que soit la part imputable au poncif hagiographique, traduit une telle retenue devant ce qui était autrefois la vitrine de la civilisation romaine qu'on peut en conclure que les Bretons ont boudé la ville, ou du moins ce qu'il en restait : des légendes locales, notamment à Brest, entretiendront le souvenir confus de la fondation de ce port fortifié, passé à la jointure des temps antiques et médiévaux sous le commandement d'un erratique « roi de Brest », par Jules César en personne au dire de Froissart [101] !

Les monuments légués par l'Antiquité n'attirent pas mieux leur regard ni leurs égards. Les moines bénédictins du IXe siècle présentent au fil de leurs récits une contrée également vide d'habitants et de monuments lors de l'arrivée des saints fondateurs : *tabula rasa*. Ne trouvent place dans leurs préoccupations ni les pierres levées (pourtant toujours entourées d'un

---

l'inventaire archéologique à l'interprétation historique, mémoire de D.E.A., U.B.O., 1998, page 79), le plan cadastral de la ville levé en 1821, indique, à mon sens, que le centre de l'antique *Vorgium* fut fortifié vers la fin de l'Empire.

[97] Édition Pierre de LA BRIOLLE, *Sources de l'histoire du montanisme*, Paris, 1913, page 226.

[98] Bernard TANGUY, *Dictionnaire des paroisses, trèves et communes des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, 1992, p. 110-111. L'identification est certaine au point de vue phonétique, mais s'agit-il bien du même personnage ?

[99] GREGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, *op. cit.*, tome II, p. 271-272 : livre X, chapitre 9.

[100] *Vie de saint Paul Aurélien* par GOURMONOC, livre II, chapitre XV. *Vie de saint Malo* par BILI, livre I, chapitre XXXI.

respect superstitieux, sinon d'une vénération sourde sous un vernis chrétien [102]) ni les édifices jadis construits par la main de l'homme. Les seules ruines mentionnées sont celles de forteresses abandonnées, l'*oppidum* de Saint-Pol par exemple. Pour le reste, le pays est présenté comme vierge, purgé de ses occupants païens et de tous les souvenirs matériels pouvant les rappeler. Les rares entorses à cette règle expriment un profond malaise, tel celui éprouvé par l'auteur des *Miracles de saint Magloire* devant le *fanum* du Haut-Bécherel en Corseul [103].

Et pourtant, ce que n'expriment pas les textes, les Bretons ont bel et bien occupé certains emplacements antiques quand cela leur paraissait souhaitable ou plus commode : on connaît le culte rocambolesque d'un pseudo saint Vénier à Langon (I.-et-V.), qui n'était autre qu'une Vénus au bain, dissimulée sous un crépi du mur de la chapelle Sainte-Agathe, en fait une piscine reconvertie... D'autres exemples similaires pourraient assez facilement être produits, notamment concernant l'établissement d'ermitages dans la continuité de sites romains détournés de leur fonction première, comme sur l'île Lavret dans l'archipel de Bréhat [104], ou le réemploi en sarcophages de milliaires et de fûts de colonne antiques [105] : cela ne modifierait guère un tableau d'ensemble placé sous la double marque de l'indifférence et de la déprise du patrimoine bâti armoricain, dont les routes demeurent l'unique composante fonctionnelle encore utilisée [106]. Seule la Haute-Bretagne, et tout particulièrement la région nantaise qui, rappelons-le, demeure sous contrôle franc à l'époque mérovingienne, témoigne d'une réelle continuité technique et culturelle avec l'Empire, dont les abondantes importations de sarcophages en calcaire coquiller du Poitou ou du val de Loire fournissent la meilleure illustration [107]. Peut-être par souci de mimétisme, un

---

[101] *Les Chroniques de Jean Froissart*, édition Siméon LUCE, tome II, Paris, 1870, page 289. Bernard TANGUY, « Brest aux temps obscurs », dans Marie-Thérèse CLOITRE dir., *Histoire de Brest*, Brest, 2000, p. 29-38.

[102] Hervé et Louis MARTIN, « Croix rurales et sacralisation de l'espace », *Archives de sciences sociales des religions*, tome 43/1, 1977, p. 23-38. Jean-Yves ÉVEILLARD, « Locronan à l'époque gallo-romaine : les cultes de la fécondité en Armorique », dans *Saint Ronan et la Troménie*, Locronan, 1995, p. 61-70.

[103] Bernard MERDRIGNAC, *Recherches sur l'hagiographie bretonne du VIIe au XVe siècle*, tome 2 : *Les hagiographes et leurs publics en Bretagne au Moyen Âge*, Saint-Malo, 1986, p. 87-88.

[104] Pierre-Roland GIOT, « "*Insula quae Laurea appelatur*" : fouilles archéologiques sur l'île Lavret », dans *Landévennec et le monachisme breton...*, op. cit., p. 219-237.

[105] Philippe GUIGON, *Les sépultures du haut Moyen Âge en Bretagne*, Rennes, 1994, signale de pareilles utilisations de colonnes romaines à Saint-Clément de Quiberon p. 80-81, de milliaires d'Aurélien à Elven page 78 et à Molac (cf. note 55 du présent article), d'une cuve en pierre rectangulaire à Saint-Lunaire page 59. Gildas BERNIER, « La stèle épigraphe mérovingienne de Guer », *Études Celtiques*, tome XXV, 1988, p. 254-258 (réemploi d'un fût de colonne antique en granit).

[106] Paul Aurélien, par exemple, emprunte une *via publica* pour gagner le site de son futur siège épiscopal : *Vie de saint Paul Aurélien*, livre II, chapitre XV.

[107] Noël-Yves TONNERRE, « Le commerce nantais à l'époque mérovingienne », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome LXI, 1984, p. 5-27.

certain roi breton du Vannetais (Waroc [108] ?) a-t-il alors lui aussi désiré reposer pour l'éternité dans un tombeau de ce type, mais en ce cas l'influence romaine ne serait qu'indirecte.

L'effondrement des cadres de vie

Ces remarques pessimistes sur la désaccoutumance d'avec le bâti classique amènent enfin à s'interroger sur la pérennité chez les anciens Bretons de l'art de la maçonnerie : il semble difficile en effet de parler à leur propos d'architecture, et même la survie de maçons compétents parmi eux fait problème. De façon significative on ne trouve guère dans les Vies de saints d'âge carolingien d'artisans bâtisseurs, mais plutôt des démolisseurs maladroits [109] ! Certes la datation précise des édifices attribués en général au très haut Moyen Âge demeure aventurée, mais il ne paraît pas assuré qu'aucun édicule de pierre médiéval antérieur à la renaissance carolingienne existe ou ait existé en Bretagne [110]. Huttes de branchages et cabanes semi-enterrées, au toit de chaume prenant appui sur un parapet de grossières pierres non jointives, équipées d'un simple foyer central et d'une étroite porte d'accès, l'emportent chez les moines celtes tout comme parmi les laïcs [111]. Bien sûr, la permanence de l'habitat sur les mêmes sites, et les reconstructions successives qu'elle suppose, a pu contribuer à masquer ou à éliminer toute trace tangible de cette époque éloignée, toutefois cette lacune dans le matériel archéologique reste pour le moins troublante... d'autant que la documentation médiévale postérieure parle de la reconstruction en pierre d'églises jusque-là édifiées en bois, comme à Ercé-près-Liffré où, en 1055, quatre frères donnent en partie l'église aux moines de Saint-Florent de Saumur, à charge pour les bénéficiaires de reconstruire le chevet en pierres assemblées au mortier, *de calcia et petra* [112].

Nos maigres connaissances sur la vie quotidienne des anciens Bretons ne valent guère mieux : le peu que l'on en sait confirme cependant l'extrême rusticité des conditions de vie du

---

[108] Léon FLEURIOT, Gildas BERNIER, Patrick ANDRE, « Le sarcophage de Lomarec en Crac'h (Morbihan) », *Annales de Bretagne*, tome LXXVIII, 1970, p. 628-637.

[109] Bernard MERDRIGNAC, « Les accidents du travail sur les chantiers du haut Moyen Âge », dans *Arts, artistes et artisans au Moyen Âge*, Rennes, 1983, p. 19-23.

[110] René COUFFON, « Essai sur l'architecture religieuse en Bretagne du Ve au Xe siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome XXIII, 1943, p. 1-40. Philippe GUIGON, *L'architecture pré-romane en Bretagne*, Rennes, 1993 ; du même auteur, « Les influences irlandaises sur l'architecture religieuse bretonne du haut Moyen Âge à l'époque romane : mythe ou réalité ? », dans *Irlande et Bretagne. Vingt siècles d'histoire*, Rennes, 1994, p. 193-215.

[111] *Vie de saint Paul Aurélien* pour la description de son établissement d'Ouessant : livre II, chapitre XI, entre autres allégations hagiographiques du même style. Au IXe siècle encore un puissant laïc du nom de Roswallon donne à l'abbaye Saint-Sauveur de Redon sa maison faite de planches de bois, « *domus sua in tabulis ligneis fabricata* » : dom MORICE, *Preuves*, tome I, col. 249.

[112] André CHEDEVILLE, « Construction d'églises en pierres dans le diocèse de Rennes », dans *Arts, artistes...*, *op. cit.*, p. 107-109.

commun, condamné à chercher refuge dans des cabanes aussi sommaires qu'inconfortables [113], dans un environnement de dénuement matériel affligeant. Rien de tout cela ne surprend vraiment une fois replacé dans le contexte général des temps mérovingiens (exception faite d'une élite sociale nobiliaire qui, en Bretagne comme ailleurs, concentre les richesses [114], et, peut-être, de l'Église) : il reste que sur cette toile de fond désolante le legs de l'Antiquité gallo-romaine demeure désespérément absent, comme annihilé dans ses manifestations et ses acquis même les plus élémentaires.

Sur un point précis, la rupture avec un passé encore plus lointain, celui du second âge du fer, s'avère encore plus vive et d'autant plus notable : la tradition de sculpture sur pierre, dont on suit le développement continu entre les époques gauloise et romaine, s'interrompt brutalement avec l'arrivée des Bretons, pour ne plus renaître qu'aux temps carolingiens et surtout romans par le biais d'influences technologiques et artistiques extérieures, importées dans la péninsule [115].

Des continuités non rattachées à Rome

Si l'épouse de Waroc libère les prisonniers de guerre de son mari à l'aide de tablettes d'affranchissement [116] comme l'aurait fait n'importe quelle matrone romaine pour ses esclaves, a-t-elle conscience de se plier à une formalité juridique reçue de l'Antiquité ? Rien n'est moins certain. Les quelques traces de romanité que nous évoquerons en conclusion sont toutes à cette enseigne : passées dans les mœurs, bretonnisées, elles ont perdu leur parfum antique et se survivent à elles-mêmes dans un contexte tout différent, devenu indifférent à des origines oubliées.

Des reliquats d'humanité

Au plan de la géographie linguistique, l'établissement des Bretons à la pointe de la péninsule armoricaine résulte de processus complexes, en partie réversibles, mettant en cause trois groupes principaux de locuteurs : les Bretons insulaires, les Armoricains passés au latin populaire et les Armoricains demeurés fidèles au gaulois aux IV-Ve siècles. Si la survivance

---

[113] Josick PEUZIAT, « Un bâtiment du haut Moyen Âge à Livroac'h en Poullan », *Archéologie en Bretagne*, n° 25, 1980, p. 33-41. Pierre-Roland GIOT, « Enez Guennoc ou Geignog, un ancien microcosme celtique », dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire en l'honneur du doyen Michel de Boüard*, Paris-Genève, 1982, p. 179-190.

[114] Grégoire de Tours évoque à plusieurs reprises les importants tributs en monnaie dont les comtes bretons ont dû s'acquitter, et les "trésors" que Waroc aurait perdus dans une tempête en tentant de les mettre à l'abri sur une île. Une semblable réputation de richesse entoure au IXe siècle Salomon, sans qu'on perçoive mieux l'origine de ces trésors accumulés.

[115] Je suis redevable de cette remarque à Jean-Yves Éveillard, que je remercie.

[116] GREGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, *op. cit.*, tome II, page 272 : livre X, chapitre 9 (d'après la traduction complète de ce passage, rétablie par Léon FLEURIOT, *Les origines...*, *op. cit.*).

de ce dernier idiome est aujourd'hui admise de tous, son influence sur les destinées langagières de la contrée risque de faire l'objet de réappréciations importantes.

La conséquence pratique de ce jeu à trois est le maintien, durant des périodes inégales (que l'examen statistique des données de la toponymie permet de jauger de façon grossière [117]), de communautés bretonnantes au sein de la Haute-Bretagne, dans une "zone mixte" située en avant de la masse compacte des locuteurs celtophones. Mais à l'intérieur de l'aire qui deviendra la Basse-Bretagne subsistent aussi des groupes épars de latinophones, autour de certains bourgs antiques ou à proximité d'exploitations minières [118]. Ces Gallo-Romains tardifs se fondent avec le temps dans la population environnante, sans que jamais leur existence ait eu une quelconque influence sur le cours de l'histoire. Parfois leur présence ne se déduit pas seulement de l'observation de noms de lieux fossilisés en évolution romane : dans la *Vie de saint Paul Aurélien*, Gourmonoc assigne au gué permettant de relier à pieds secs l'île de Batz depuis la terre ferme le nom de *Golban Portitor* [119], qui était en fait, estropié, le titre du receveur romain chargé de percevoir un droit de passage... L'amusante distraction de l'auteur a au moins le mérite d'assurer qu'à l'heure de la fondation de la Bretagne des saints tous les anciens occupants n'avaient pas disparu du pays, contrairement à ce que prétendront les moines hagiographes, puisqu'il demeurait même en place des lambeaux d'administration fiscale sur la côte léonarde !

Il est enfin avéré que les immigrants n'ont pas établi au hasard leurs établissements : la continuité existe dans leur choix de sites d'habitat le long des itinéraires antiques (phénomène très apparent en Trégor intérieur [120], dans le nord-est de la cité des Osismes) ou à l'emplacement d'anciennes bourgades rurales. Ne désignent-ils pas par deux mots d'origine latine, à la fois la circonscription paroissiale (*plou*, de *plebem*) et son centre (*guic*, de *vicus*) ? Mais le souvenir de cette continuité spatiale n'a qu'un temps et les historiens peinent désormais à reconstituer l'écheveau des éléments structurants d'une géographie provinciale recouverte par un peuplement nouveau, n'ayant plus les mêmes besoins que son prédécesseur antique ni une relation identique à l'espace occupé [121].

Les emprunts du vieux-breton au latin

---

[117] Jean-Yves LE MOING, *Les noms de lieux bretons de Haute-Bretagne*, Spézet, 1990, p. 27-32.

[118] Léon FLEURIOT, « Recherches sur les enclaves romanes anciennes en territoire bretonnant », *Études Celtiques*, tome VIII, 1958, p. 164-178. Ce travail de recensement serait sans doute à rectifier, reprendre et compléter comme son auteur en avait exprimé le voeu.

[119] *Vie de saint Paul Aurélien*, livre II, chapitre XVII.

[120] Louis PAPE, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. 221-228.

[121] Erwan VALLERIE, *Communes bretonnes et paroisses d'Armorique*, Brasparts, 1986.

Les nombreuses gloses interlinéaires portées sur les manuscrits bretons des IXe et Xe siècles permettent de bien connaître l'état ancien d'une langue encore fort proche du brittonique commun [122]. La richesse du vocabulaire alors disponible, tout autant que la large palette d'idées qu'il permet d'exprimer, témoignent de la vigueur d'un idiome que l'élite nobiliaire utilise en toutes circonstances, en concurrence avec le latin appris pour les besoins du gouvernement. L'invasion des termes et des tournures romanes surviendra plus tard [123], après les longs désordres imputables aux invasions vikings, suite aussi à l'établissement des lignages dominants en dehors de l'espace bretonnant, en Haute-Bretagne autour de Nantes et de Rennes. Avant cette période de progressive déréliction sociale, le breton s'affirmait comme une langue de haute culture, à laquelle il manque, par une malice de l'Histoire, seulement les preuves écrites de sa “littérature perdue” [124]...

À cette affirmation de soi, une exception : la langue commune pour les choses de la religion est bien évidemment empruntée au latin, même si cette extraction n'est pas toujours perceptible au premier abord pour le non spécialiste [125]. Mais il s'agit là du latin des clercs catholiques, qui n'entretient plus avec la Rome classique que des rapports distendus, et il touche la péninsule en pleine agonie de l'Empire, par d'autres voies et selon d'autres modalités que le reste de la Gaule puisque l’existence d’une chrétienté tardo-romaine, chez les Osismes notamment, demeure problématique.

La survivance d'usages juridiques

Les anciens Bretons accordent un grand respect à la Loi, au point de faire figurer *lex seu regula* parmi leurs rois [126]... Toute leur société est empreinte de ce respect et apparaît régulée par des codes assez stricts pour assurer paix et tranquillité : les traces de violence, tant individuelle que collective, restent en effet rares sinon exceptionnelles [127], sauf, bien entendu, lorsque la guerre se déchaîne à nouveau contre les voisins Francs. De ce point de vue, le contraste est frappant avec ce que l'on perçoit des mœurs des Bretons de l'île, les Gallois, plongés dans d'interminables conflits avec les Anglo-Saxons ou, durant les rares périodes d'accalmie extérieure,

---

[122] Léon FLEURIOT et Claude EVANS, *Dictionnaire des gloses en vieux-breton*, 2 volumes, Ottawa, 1985.
[123] Joseph LOTH, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, Paris, 1892.
[124] Jean-Pierre PIRIOU, *La littérature bretonne perdue*, thèse d’État en celtique, exemplaire dactylographié, Rennes 2 Haute-Bretagne, 1987.
[125] À commencer par le grec *ecclesia* devenu *iliz* en breton...
[126] Jean-Christophe CASSARD, *Les Bretons de Nominoë*, Brasparts, 1990, spécialement le chapitre 15, p. 285-297, consacré à "La violence et la justice".

tout aussi acharnés à s'affronter dans une suite décousue de querelles sanglantes entre royaumes et de vengeances personnelles entre nobles. Rien de tel en Bretagne armorique ! Les seules luttes intestines connues s'y déroulent pour la dévolution du pouvoir au sein des familles régnantes, mais les coups de force ainsi perpétrés ne dégénèrent jamais en guerres civiles avant le IXe siècle. Dans cette relative modération on peut percevoir comme un écho positif d'une double influence romaine, celle de la puissance conquérante de jadis qui parvint à désarmer les Gaulois et à mettre un terme à leurs querelles claniques, celle aussi de la tradition militaire des premiers immigrants qui implique un minimum d'obéissance aux ordres reçus et de respect pour le bien commun. Aucun autre peuple celtique n'a subi autant cette double influence, aucun non plus n'en tire autant de bénéfice pour la sauvegarde de la paix intérieure que les Bretons du haut Moyen Âge.

Si les codes de lois armoricaines n'entretiennent aucun rapport de filiation décelable avec le droit romain [128], quelques-unes de leurs institutions sociales peuvent par contre découler de pratiques impériales oubliées. On a ainsi proposé de voir dans les *machtierns* du IXe siècle, ces curieux chefs de village très originaux dans leurs attributions (de "chef-garant" des contrats privés passés devant eux, et de juge de paix) comme dans leur rayonnement (principaux propriétaires fonciers d'une “paroisse primitive”, ils n'exercent toutefois qu'une autorité morale sur leurs compatriotes du *plou*, dont par ailleurs ils semblent incarner l'âme collective et ancestrale), des descendants des antiques décurions [129]. De même les actes de la pratique connus sous l'appellation moderne de "chartes celtiques" (qui sont plus exactement des chartes retraçant l'historique d'un bien et ayant valeur de preuve devant les tribunaux) découleraient d'un type de chartes tardo-romaines ayant survécu et prospéré tant en Bretagne qu'au Pays de Galles ou, par osmose, en Irlande [130]. Mais de cette origine notariale lointaine, les contemporains ne pouvaient être conscients, tant le passé romain se trouvait périmé et leur matière métamorphosée dans le domaine brittonique [131].

---

[127] Pierre-Roland GIOT et Jean-Laurent MONNIER, « Le cimetière des anciens Bretons de Saint Urnel ou Saint Saturnin en Plomeur », *Gallia*, tome 35/1, 1977, p. 141-171 ne relèvent aucun cas de fracture sinon accidentelle dans la plus importante nécropole jamais fouillée en Basse-Bretagne.

[128] Voir les remarques appelées par la note 65 de la présente étude.

[129] J. G. T. SHERINGHAM, « Les machtierns. Quelques témoignages gallois et cornouaillais », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome LVIII, 1981, p. 61-72.

[130] Wendy DAVIES, « La charte “celtique” », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome CIX, 1981, p. 195-207.

[131] Bernard MERDRIGNAC, « Quelques interrogations sur les références aux origines antiques dans les *Vitae* de saints bretons du haut Moyen Âge », dans *La mémoire de l’Antiquité dans l’Antiquité tardive et le haut Moyen Âge*, Cahier VII du Centre de recherches sur l’Antiquité tardive et le haut Moyen Âge de l’Université de Paris X-Nanterre, Michel SOT dir., Paris, 2000, p. 131-148.

La Rome impériale, païenne ou chrétienne, est bel et bien morte à l'heure où s'ouvre une nouvelle phase de l'histoire de la péninsule armoricaine jadis prise en main, sur ordre, par ses nouveaux habitants. Seule la Rome des papes attirerait encore leurs regards pour de longs siècles.

Aux origines de Redon, un « délaissé de cité » remontant au Bas-Empire ?

Pour une fois, s'agissant d'un monastère d'ancienne tradition, la fondation de Saint-Sauveur de Redon semble connue jusque dans ses détails les plus intimes : ses initiateurs, leurs intentions, la date de l'entérinement de l'œuvre au terme d'un processus administratif d'abord mouvementé, les premiers dons reçus comme les premiers donateurs, tout ceci fait de Redon grâce à ses *Gesta* certainement le monastère breton le mieux suivi dans ses commencements. Les chartes du Cartulaire prennent ensuite le relais et autorisent une cartographie fine de l'assise territoriale de la mense conventuelle primitive, ces terres et terroirs que l'on appelle d'ordinaire la seigneurie de Redon, localisée pour l'essentiel au nord de Saint-Sauveur, dans un triangle renversé entre Vilaine et Oust [132].

Ces faits sont désormais bien connus et n'appellent pas de commentaires particuliers de ma part. En revanche, je ne suis pas certain que les érudits modernes aient remarqué un détail curieux concernant la seigneurie foncière de l'abbaye : cette dernière correspond en gros au territoire qu'au IVe siècle les Vénètes avaient reçu de leurs voisins coriosolites dans le cadre des mesures de réorganisation des défenses de l'Armorique ordonnées par les autorités d'un bas empire [133] désormais sur la défensive après les raids dévastateurs de pirates qui s'étaient abattus sur la péninsule au siècle précédent, entre 250 et 275 principalement.

Territoire transféré d'une cité gallo-romaine à l'autre, donc, dans la foulée, d'un diocèse à l'autre lorsque le christianisme fut reconnu comme religion d'État, cette zone d'appartenance mouvante fournit environ cinq siècles plus tard son assise patrimoniale à la jeune abbaye carolingienne. Faut-il y voir l'effet d'un simple hasard ? Toute réponse tranchée paraît impossible en l'état : l'épaisseur des temps écoulés entre les deux événements, d'un ordre d'ailleurs très différent, s'y opposerait, comme s'y oppose pour le IXe siècle le statut patrimonial incertain des paroisses concédées à Saint-Sauveur : si rien n'indique explicitement dans les diplômes royaux de

[132] Cartes pages 189 et 194 de Wendy DAVIES, *Small Worlds. The village community in early medieval Brittany*, Londres, 1988.

[133] Le *pagus Orcheus*, ce fragment du littoral des Riedones fort étroit, aurait été confié aux Coriosolites, mieux ancrés sur la façade maritime de l'Armorique ; en revanche, ces derniers auraient dû abandonner aux Vénètes l'extrémité méridionale du territoire de leur cité, trop éloignée d'Alet et menacée d'invasion par la Vilaine. Tout le triangle de terres délimité par les cours de la Vilaine et de l'Oust, et au nord-ouest par la voie Carhaix-Angers leur aurait ainsi été arraché : LOÏC LANGOUËT, *Les Coriosolites, un peuple armoricain*, Saint-Malo, 1988, carte page 220 ; Louis PAPE, *La Bretagne romaine*, Rennes, 1995, page 261.

834 (lequel mentionne la paroisse de Bains, dont le site de Redon est partie intégrante, et le *locellus* de Langon) puis de 836 (qui mentionne la paroisse de Renac, le *locellus* de l'île de Brain et la *plebicula* d'Arzon dans la presqu'île de Rhuys) qu'elles relevaient bien alors du *fisc* carolingien, la volonté de Louis le Pieux d'endosser une initiative locale allant dans le sens de ses intérêts est, elle, indubitable [134] – mais ce constat ne résout pas la question de fond du partage des droits sur ces paroisses. Les historiens y ont de fait apporté des réponses divergentes, toutes hypothétiques au demeurant, et finalement fragiles dans leur argumentaire *a silentio*.

Ce flou persistant ne traduit-il pas à sa manière la réalité d'un terrain situé à la rencontre de deux *pagi* mal assurés de leurs limites en ce secteur arbitrairement partagé par l'histoire ? Le fait que les évêques de Vannes ne paraissent guère par la suite s'intéresser au devenir d'une abbaye dont leurs proches fournissent pourtant l'essentiel du premier personnel dirigeant, ne corroborerait-il pas leur gêne vis-à-vis de cette région mal rattachée à leur ressort temporel ? Dans la configuration topique des lieux, les marais de Vilaine, répulsifs et soumis à des dangers militaires, avant de devenir le noyau dur des possessions de Saint-Sauveur, n'auraient-ils pas joué un rôle équivalent à celui que tiennent ailleurs, et plus fréquemment, les forêts comme espaces frontières ?

L'eau et ses marges inondables partagent à l'évidence Vénètes et Namnètes sur la basse Vilaine, mais séparent aussi, plus au nord, les Vénètes de Coriosolites mal remis peut-être de l'abandon consenti par leurs ancêtres sur injonction impériale cinq siècles auparavant. Ce véritable « délaissé de cité », comme il s'en crée de voirie lorsque les chemins ruraux sont repris, aurait-il trouvé en définitive un débouché satisfaisant dans son remploi par les nouveaux moines bénédictins après plusieurs siècles d'indécision, voire de rancœurs [135] ?

---

[134] Julia M. H. SMITH, « Culte impérial et politique frontalière dans la vallée de la Vilaine : le témoignage des diplômes carolingiens dans le Cartulaire de Redon », dans *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Âge*, Landévennec, 1986, pp. 129-139.

[135] Le texte de ce dernier chapitre est d'abord paru dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome CXXX, 2001, p. 335-340.